Rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada

2017 Edition

Michael K. Barbour
Touro University California

Randy LaBonte
Canadian eLearning Network

10th ANNIVERSARY
10e ANNIVERSAIRE

Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc.

CANeLearn

ADLC Alberta Distance Learning Centre

Centre francophone d'éducation à distance

learn

Virtual HIGH SCHOOL

Remerciements

En préambule, je souhaite adresser mes sincères remerciements à LEARN (Québec), à *Virtual High School* en Ontario, au Centre francophone d'éducation à distance en Alberta et à l'*Alberta Distance Learning Centre* pour leur appui généreux et leur parrainage de ce rapport. Je remercie aussi tout particulièrement le *Canadian eLearning Network* (*CANeLearn*) pour leur collaboration et leur soutien continu. Leur accompagnement collectif, leurs suggestions et leur rétroaction nous ont été très utiles dans l'élaboration de ce rapport. J'adresse des remerciements très chaleureux également au *Manitoba First Nations Education Resource Centre Inc.* pour la publication de ce document.

Je tiens aussi à souligner l'apport des personnes suivantes qui m'ont fourni les ressources nécessaires à la création des profils au niveau des provinces, des territoires et du fédéral :

Georgina Lake, Lucy Warren, & Eric Nippard – District scolaire de Terre-Neuve et Labrador
Sue Taylor-Foley, Peter Oldreive, & Sarah Hainsworth – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en Nouvelle-Écosse
Eric Morency – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à l'Île-du-Prince-Édouard
Mike Cusack & Lucie Pearson – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick
Michael Canuel – LEARN
Margo Palmeter & Cathy Blacklock – Cyberformation Ontario; Todd Pottle– Ontario E-Consortium Cyberformation; Steve Baker – Virtual High School
Shannon Magee, Donna Smith, Myrna Klassen, Donald Girouard, Rosalind Robb, & Chris Fredrickson – Ministère de l'Éducation et formation au Manitoba
Joanna Sanders – Ministère de l'Éducation en Saskatchewan
Daylene Lauman, Lizette Belisle, & Charmaine Brooks – Ministère de l'Éducation en Alberta
Teresa McClintick, Syndie Hebert, Brian Jonker, & Theo Vandeweg – Ministère de l'Éducation en Colombie-Britannique
Chris Stacey – Yukon Education; Edward Frison – Aurora Virtual School
Blake Wile, Andrea Giesbrecht, & Karen Willy – Ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest
Kuthula Matshazi & Jonas Azonaha – Ministère de l'Éducation du Nunavut
Claude Chapdelaine, Jonathan Allen, & Susan Irwin – Affaires autochtones et du Nord Canada

Je ne peux pas non plus oublier de remercier les intervenants clés de plusieurs juridictions qui m'ont aussi fourni des données et de l'information pertinentes pour ce rapport.

Michael K. Barbour
Chercheur fondateur, Rapport sur la situation nationale

Table of Contents

1. Introduction 3
1.1 Méthodologie 3
1.2 Comment lire le document 5
2. Mises à jour 7
2.1 Le site Internet du projet 7
2.2 Documents de référence sur des questions ou défis 7
2.3 Vignettes 8
3. Survol national 11
3.1 Terre-Neuve-et-Labrador (NL) 19
3.2 Nouvelle-Écosse (NS) 21
3.3 Île-du-Prince-Édouard (PE) 24
3.4 Nouveau-Brunswick (NB) 26
3.5 Québec (QC) 28
3.6 Ontario (ON) 30
3.7 Manitoba (MB) 33
3.8 Saskatchewan (SK) 36
3.9 Alberta (AB) 38
3.10 Colombie-Britannique (BC) 41
3.11 Yukon (YT) 44
3.12 Territoires du Nord-Ouest (NT) 46
3.13 Nunavut (NU) 48
3.14 Fédéral 50
4. Ressources 53
5. Les références 55
6. Annexe A : Ministère/Service des sondages éducatifs 56
7. Annexe B : Sondage des programmes individuels 59
8. Demandes de commandite : 2018 61

Résumé

Cette édition du rapport annuel sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada marque la 10e édition du rapport et la cinquième année d'appui de la part du *Canadian eLearning Network* (*CANeLearn*). Le rapport continue d'être la référence de base en M à 12 au Canada en ce qui concerne l'utilisation croissante de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage hybride appuyé par la technologie. Cette 10e édition poursuit l'analyse traditionnelle de la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada. Elle comporte une collection élargie de documents de référence sur des questions et défis ainsi que plusieurs vignettes offrant un aperçu considérable de l'innovation et des nouvelles approches émergentes dans les pratiques d'apprentissage en ligne et d'apprentissage hybride au Canada. Les résultats complets de la recherche et des travaux entrepris dans le cadre de cette étude, y compris tous les rapports annuels et les documents connexes, sont publiés sur le site Web du projet: Rapport sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada (http://k12sotn.ca/). Ce document fournit un résumé et un aperçu de la documentation publiée sur le site Web.

Le Canada est un exemple intéressant à l'international, compte tenu de la grande diversité de sa population et de sa géographie, ce qui favorise les comparaisons avec d'autres pays / régions avec une démographie similaire. Avec deux langues officielles et une population immigrante grandissante combinée à une population autochtone riche et variée, les écoles canadiennes offrent des programmes d'apprentissage en ligne et d'apprentissage hybride en anglais, en français et, dans certains cas, en langues autochtones, ce qui permet d'établir des comparaisons avec d'autres pays anglophones et francophones ou même avec des pays possédant de populations indigènes importantes.

Les 'Documents de référence sur des questions ou défis' et les 'Vignettes' publiés sur le site web captent une partie de cette diversité de programmes et de populations. Ils font un aperçu ponctuel sur les défis et innovations en cours dans plusieurs endroits au pays, mettant en vedette quelques-unes des personnalités qui innovent la pratique en créant des programmes d'apprentissage hybride contenant une variété de méthodes d'apprentissage utilisées en classe et en ligne promouvant ainsi, la flexibilité et l'accès à l'apprentissage pour tous les étudiants.

Le rapport annuel sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada et les publications qui l'accompagnent sur le site Web fournissent des informations essentielles sur la façon dont les autorités éducatives et les gouvernements provinciaux intègrent des approches technologiques afin de préparer les étudiants à l'économie et une société future dans laquelle l'utilisation de celles-ci sera omniprésente. Ce rapport et le site Web constituent une référence essentielle pour les éducateurs et offrent des informations générales, des conseils et des idées pour l'amélioration des politiques et des pratiques en matière d'apprentissage en ligne et d'apprentissage hybride. CANeLearn est un fervent partisan et partenaire de cette recherche, de sa publication et de la diffusion de ses résultats et publications.

1. Introduction

Cette édition du rapport annuel sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada marque la 10e édition du rapport. Comme au cours des quatre dernières années, l'étude sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada continu d'être menée en partenariat avec le *Canadian eLearning Network* (*CANeLearn*). L'analyse traditionnelle, c'est-à-dire la mise à jour des activités et la nature de la gouvernance pour chaque province et territoire, ainsi que pour les Premières nations, Métis et Inuit, sous juridiction fédérale, est décrite en détail dans cette version imprimée. Les documents de référence sur des questions et défis ainsi que les vignettes sont simplement présentés ou mentionnés dans ce rapport. Ils sont cependant disponibles sur le site Web du projet; Rapport sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada : http://k12sotn.ca/francais/

Il en est de même pour les réponses au sondage, des programmes individuels, qui ne sont disponibles que sur le site Web.

Ce rapport, marquant la dixième édition de l'étude, comprend aussi une augmentation des commentaires réflexifs liés à l'éducation à distance, l'éducation en ligne et l'éducation hybride ou mixte en M à 12 au cours des 25 dernières années. Ceux-ci seront affichés via le blogue du projet sur le site Web. Ces commentaires comprendront :

- une description des principaux rapports nationaux qui ont été publiés;
- une discussion sur les tendances en matière d'inscription en éducation à distance, en éducation en ligne et en éducation hybride ou mixte M à 12;
- un examen de la nécessité de disposer de meilleures données pour informer les politiques; et
- un examen de la recherche existante entreprise pour guider la pratique.

1.1 Méthodologie

La méthodologie utilisée pour recueillir les données de l'étude de 2017 comprenait :

- un sondage envoyé à chacun des ministères de l'Éducation (voir l'annexe A pour une copie du sondage);
- des entrevues pour clarifier ou approfondir des réponses spécifiques reçues dans le sondage;
- une analyse des documents des différents ministères de l'Éducation, souvent disponibles en ligne; et
- des entrevues de suivi avec des intervenants clés dans de nombreuses juridictions.

Au cours de ce processus de collecte de données, des représentants des ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux ont répondu. Les profils provinciaux et territoriaux ont été construits à partir de ces réponses ainsi qu'avec des informations fournies par les principales parties prenantes impliquées dans l'enseignement à distance (M à 12) dans chacune des provinces ou territoire et dans

certains cas, avec une analyse des documents disponibles. Le tableau 1 montre les sources utilisées lors de la collecte de données pour l'étude sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada.

Tableau 1. Sources de la collecte de données pour le rapport sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
NL	PPP / AD	MdÉ / AD	AD	MdÉ	AD	MdÉ / AD	MdÉ / AD	MdÉ	MdÉ / PPP / AD	PPP / AD
NS	AD	MdÉ / AD	MdÉ / AD	MdÉ / AD	MdÉ / AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ
PE	AD	PPP / AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ
NB	AD	MdÉ / AD	MdÉ	MdÉ / AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ
QC	PPP	PPP / AD	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP	MdÉ	MdÉ	MdÉ / PPP	PPP
ON	PPP / AD	PPP / AD	PPP / AD	MdÉ / AD	MdÉ / AD	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP	PPP / AD	PPP / AD	MdÉ / PPP / AD
MB	PPP	MdÉ / AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ
SK	PPP / AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP	MdÉ	MdÉ	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP
AB	AD	PPP / AD	PPP / AD	MdÉ	MdÉ / AD	MdÉ / AD	MdÉ / PPP	MdÉ	MdÉ / AD	MdÉ / AD
BC	MdÉ / AD	MdÉ / AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ
YT	AD	PPP / AD	MdÉ / AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP
NT	AD	MdÉ / AD	AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ / AD
NU	AD	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ	MdÉ / PPP	MdÉ / PPP	PPP / AD	MdÉ
Fédéral	-	-	-	-	-	SAC / PPP / AD	SAC / PPP	AINC / PPP	AINC / PPP	AINC / PPP

(MdÉ – Ministère de l'Éducation; PPP – Principales parties prenantes; AD – Analyse de documents; SAC – Services aux Autochtones Canada /AINC – Affaires autochtones et du Nord Canada)

Avant la publication, des ébauches de chaque profil ont été fournies aux différents ministères, ainsi qu'aux principales parties prenantes qui ont participé au développement des profils. Ces personnes ont eu l'occasion de suggérer des changements, qui pour la plupart ont été acceptés par les chercheurs. Il est à noter que tous les changements ont été sérieusement considérés. En plus de la collecte de données pour l'établissement des profils provinciaux, territoriaux et fédéraux, les chercheurs ont également élaboré un sondage dédié aux programmes individuels (voir l'annexe B pour obtenir une copie du sondage). Ce sondage a été envoyé aux personnes-ressources de tous les programmes d'éducation à distance, d'éducation en ligne et d'éducation hybride ou mixte identifiées par les chercheurs à travers le Canada (M à 12). En utilisant les contacts qui ont été développés au fil des ans par les chercheurs sur l'étude de la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada ainsi que les contacts fournis par le *Canadian eLearning Network* (*CANeLearn*) et certains intervenants clés, les chercheurs ont réussi à identifier 285 différents programmes d'éducation à distance, d'éducation en ligne et d'éducation hybride ou mixte en M à 12 au Canada.

Le sondage a été envoyé à tous les intervenants à six reprises entre mai et octobre 2017. Les taux de répondants par province ou territoire sont indiqués au tableau 2.

Table 2. Individual program survey responses

	Nombre total de programmes	Nombre de programmes ayant répondu	Taux de participation
NL	1	0	0%
NS	2	0	0%
PE	0	-	-
NB	2	2	100%
QC	4	2	50%
ON	81	7	9%
MB	38	1	3%
SK	21	5	24%
AB	49	9	18%
BC	79	22	29%
YT	2	2	100%
NT	1	1	100%
NU	0	-	-
Fédéral	5	2	40%
Total	285	53	19%

Portrait des données recueillies au moment où le rapport a été soumis pour publication

(*Les programmes individuels peuvent mettre à jour leurs informations en tout temps*.).

Le site http://k12sotn.ca/francais/donnees/ contient les réponses les plus récentes que les chercheurs de l'étude sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada ont reçues et sont incluses dans les profils provinciaux, territoriaux et fédéraux.

1.2 Comment lire le document

Le but de l'étude sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada est de fournir une vue d'ensemble de la programmation disponible et de l'état de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage mixte ou hybride au Canada au Canada. La formation en ligne de la maternelle à la 12e année est définie de manière générale pour inclure toutes les formes d'apprentissage à distance et en ligne ainsi que toute forme d'apprentissage hybride ou mixte qui peut se produire dans un contexte de face à face. Comme dans le cas des rapports antérieurs, le rapport 2017 sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada commence par une brève description des éléments supplémentaires qui ont été mis à jour sur le site Web dans le cadre de l'étude, c'est-à-dire les documents de référence sur des questions ou défis et les vignettes. Cette description est suivie d'un bref aperçu national de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage mixte ou hybride en M à 12 au Canada, ainsi que d'une discussion sur la nature de la règlementation et le niveau d'activité dans chaque juridiction provinciale, territoriale et fédérale. Cette section du rapport contient les profils juridictionnels, dont chacun inclut :

- un examen de la nature de la réglementation de l'éducation à distance, de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage hybride ou mixte;
- une description des activités en éducation à distance et en apprentissage en ligne M à 12; et
- une discussion sur les activités d'apprentissage mixte ou hybride en M à 12.

Le rapport se termine avec une liste de ressources et de références pertinentes, avec des annexes et par un appel de commandite pour l'étude de 2018. En plus du rapport écrit, le rapport sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada comprend un site Web disponible à l'adresse suivante : http://k12sotn.ca/

Le site Web a été conçu dans le but d'offrir une version plus approfondie des profils de chacune des provinces, territoires et juridictions fédérales. Ces profils incluent :

- un profil détaillé des programmes d'éducation à distance ou en ligne ainsi que de la programmation mixte opérant dans cette juridiction;
- une description des différents documents législatifs et régulatoires qui régissent la gestion des programmes à distance, en ligne et mixte dans cette juridiction (p. ex., directives ministérielles, conventions collectives, ententes de services);
- des hyperliens vers des profils annuels antérieurs dans cette juridiction (version en ligne seulement);
- une synthèse historique du e-learning dans cette juridiction;
- des hyperliens vers des vignettes c'est-à-dire, des histoires conçues dans le but de fournir une perspective plus personnalisée des acteurs impliqués dans le e-learning M-12 dans cette juridiction. Celles-ci apparaissent sporadiquement depuis le deuxième rapport annuel. (Les vignettes sont éditées pour le style et la longueur, mais non pour le contenu);
- des hyperliens vers des documents d'information axés sur le e-learning dans cette juridiction;
- les réponses les plus récentes au sondage individuel sur les programmes (version en ligne uniquement depuis le sixième rapport annuel);
- et un aperçu des politiques de cette juridiction relatives à l'importation et à l'exportation du e-learning.

Notre objectif pour le rapport sur la situation nationale du e-learning en M à 12 au Canada soit que le site Web comprenne un profil descriptif complet pour chacune des juridictions et que la version imprimée du rapport ne fournisse qu'une description des changements majeurs qui ont eu lieu dans chacune de celles-ci.

2. Mises à jour

La section «Mises à jour» est une nouveauté au rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada. Elle est conçue pour fournir une brève description, dans le cadre de l'étude et de son rapport, des éléments qui ont été mis à jour sur le site Internet.

2.1 Le site Internet du projet

La création d'une version française du site Internet du projet a vu le jour grâce à l'appui du Centre francophone d'éducation à distance de l'Alberta (CFÉD). Au cours des 12 derniers mois, le CFÉD a traduit plusieurs des principales composantes de l'étude afin de fournir au projet une version française de base sur son site Internet. De plus, l'équipe du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse responsable de la conception de la bannière commémorant le dixième anniversaire s'est assurée que le texte soit en anglais et en français. Finalement, CFÉD (Alberta), *LEARN* (Québec) et Éducation et Formation (Manitoba) ont aussi fourni des services de traduction pour leurs profils individuels. La version française du site Internet peut être consultée en cliquant sur le lien «En français» sur la page d'accueil du site ou directement à partir de http://k12sotn.ca/francais/

De plus, au bas de chacune des pages du profil (http://k12sotn.ca/francais/donnees/), se trouve une section intitulée «Interprovinciale et internationale». Celle-ci a pour but d'examiner les politiques touchant aux élèves qui habitent dans une juridiction donnée (province ou territoire) et qui désireraient suivre un cours d'un programme d'un fournisseur de service en e-learning d'une autre juridiction, et qui désire être accrédité pour le cours dans la province où ils habitent. Par exemple, un élève en Nouvelle-Écosse qui souhaite suivre un cours en ligne à travers un fournisseur de service en e-learning en Ontario, et qui désire recevoir les crédits appropriés pour le cours en Nouvelle-Écosse. De même, elle examine les politiques touchants les élèves d'une autre juridiction qui souhaiterait suivre un cours d'un fournisseur de service en e-learning d'une autre juridiction dans le but d'obtenir une accréditation dans celle-ci. Par exemple, un élève vivant au Manitoba souhaitant suivre un cours en ligne avec un fournisseur de service en e-learning en Alberta et recevoir une accréditation de l'Alberta pour celui-ci. Il est à noter que cette section a été ajoutée à l'édition 2012 du rapport, mais n'a pas été formellement mise à jour avant cette année.

2.2 Documents de référence sur des questions ou défis

Le premier document de référence sur des questions ou défis, intitulé ''Projet de rédaction de cours M à 5 par le *Virtual High* (VHS - Ontario)" a été soumis par Steve Baker et Kimberley Loebach. Il décrit comment cette école privée canadienne de la maternelle à la 12e année a réussi à obtenir le contrat de grande envergure pour la rédaction et le développement de cours en ligne pour une grande école virtuelle basée aux États-Unis. Ce projet emploie aujourd'hui plus de 60 employés à temps plein

ainsi que plusieurs contractuels, tous localisés dans la petite ville de Bayfield en Ontario (population hivernale de 900 personnes). Il s'agit d'une première pour un programme d'apprentissage en ligne, d'apprentissage à distance ou d'apprentissage mixte en M à 12 au Canada et témoigne de l'expertise et de la capacité des programmes canadiens en M à 12 à entreprendre un important travail de rédaction et de développement de cours en ligne pour des écoles américaines ou d'ailleurs. Le document met en évidence les approches de l'équipe de développement envers la gestion des équipes, les attentes du client et les processus de communications ainsi que les approches efficaces de conception et d'intégration de multimédia. Le projet VHS est l'un des plus importants projets de développement de contenu dans le secteur M à 5 à ce jour et ce, selon un échéancier de 18 mois. VHS s'est engagé pleinement dans le projet et son personnel a acquis une expérience et développé des compétences inestimables tout au long du projet. Bien que ce projet soit exigeant, VHS est certainement maintenant bien préparé pour la prochaine itération. Lire la suite à http://k12sotn.ca/papers/virtual-high-school-k-5-course-project/

Le second document, ''Recouvrement de crédits à l'*Alberta Distance Learning Centre*" explique comment les étudiants qui s'inscrivent chez *Alberta Distance Learning Centre* (ADLC) lors du deuxième semestre (entre le 15 février et le 15 juin) ont moins de temps pour compléter que ceux qui s'inscrivent pour l'année scolaire typique de septembre à juin. L'augmentation actuelle des inscriptions lors du deuxième a été attribuée à cette nouvelle formule de recouvrement de crédit que l'ADLC offre aux étudiants et qui est basée sur les compétences acquises précédemment dans le but d'obtenir les crédits du cours sans avoir à refaire le cours dans son intégralité. Les étudiants s'inscrivent à l'option de récupération de crédits pour combler les lacunes en matière d'obtention de diplôme créées par des facteurs tels que les problèmes de santé ou d' assiduité, les conflits d'horaires scolaires et les échecs antérieurs. Cette option permet aux étudiants de combler les exigences envers l'obtention du diplôme avant la fin de l'année scolaire. Cette motivation est probablement la raison pour laquelle les étudiants complètent plus rapidement les cours que leurs pairs inscrits en septembre. Lire la suite à http://k12sotn.ca/papers/online-credit-recovery-at-the-adlc/

Pour consulter ces documents de référence sur des questions ou défis ainsi que tout autre document disponible, veuillez visiter le site http://k12sotn.ca/francais/documents/

2.3 Vignettes

Plusieurs vignettes ont été rédigées pour cette édition du 10e anniversaire du rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada afin de mettre en valeur l'innovation et les réussites de nombreux programmes provinciaux au Canada. Les vignettes, bien que présentées dans un contexte provincial, peuvent s'appliquer partout au pays et ailleurs. Un bref synopsis de chacune des sept vignettes ainsi que des liens vers la publication complète sont fournis dans cette section.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le *Centre for Distance Learning & Innovation* (CDLI) a créé un programme de soutien qui comprend un soutien électronique individuel, un tutorat en ligne, des ressources pour le mieux-être des élèves, des conseils et des recherches d'emploi. Dans sa vignette, Janice Roswell, Conseillère en orientation pour le CDLI donne un aperçu de son rôle de soutien personnel auprès des apprenants, œuvrant stratégiquement et de concert avec les conseillers scolaires au développement des programmes et ressources destinés à répondre aux besoins des élèves ayant des problèmes médicaux, ainsi que de son rôle de supervision des tuteurs de niveau postsecondaire offrant un soutien individuel aux apprenants en ligne. Lire la suite à http://k12sotn.ca/nl/guidance-counselling-in-a-virtual-school-environment/

En Alberta, le Centre francophone d'éducation à distance (CFÉD) décrit comment ils ont déterminé un moyen de s'engager dans le programme de double crédit provincial pour leur petit groupe d'élèves francophones en ligne. Des défis de taille se manifestaient avec un programme de cours en ligne non synchronisé avec les autres programmes de double crédit conçus pour la classe traditionnelle typique. Ces défis limitaient les options de double crédit pour le CFÉD. Grâce à une approche de conception novatrice et à un partenaire, trois cohortes d'étudiants ont profité du double parcours de crédit pour le certifié dans le programme de services de garde d'enfants, offert par le CFÉD en partenariat avec le *Lakeland College*. Ce succès a mené à la recherche d'autres partenaires et programmes de crédit double. Lire la suite à http://k12sotn.ca/francais/ab/une-formule-gagnante-pour-les-eleves/

L'annonce de la création d'un groupe de travail sur apprentissage réparti par la Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique (FECB) a suscité l'intérêt de bien d'autres que les éducateurs de la Colombie-Britannique. Larry Kuehn, directeur de la recherche et de la technologie à la FECB, explique à la fois la raison d'être de la création du groupe de travail et ce qu'il espère accomplir au moment où les enseignants amorcent une autre ronde de négociations pour la convention collective provinciale. Lire la suite à http://k12sotn.ca/bc/bc-teachers-federation-task-force-on-distributed-learning-recommends-on-the-work-of-dl-teachers/

Dans une vignette de l'*Aurora Virtual School* (AVS), le seul programme d'apprentissage offert au Yukon, l'école partage les commentaires de ses récents sondages sur les réussites et les limites des programmes d'études. AVS offre un modèle de cohorte virtuel qui est mixte existant. Les étudiants inscrits au programme partagent leurs impressions sur leurs progrès et la valeur du programme. Lire la suite à http://k12sotn.ca/yk/student-perceptions-at-aurora-virtual-school/

L'initiative pilote d'apprentissage à distance dans le Nord des Territoires du Nord-Ouest (TN-O.) est analysée dans cet article du ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest. Le projet pilote du NDL est un partenariat entre le Conseil de l'éducation de Beaufort Delta et le ministère de l'Éducation pour offrir aux étudiants l'occasion de suivre des cours théoriques qui leur sont inaccessibles dans leurs petites collectivités et d'encourager la présence de ces étudiants. Le projet pilote s'étend à d'autres écoles et aux conseils scolaires des TN-O. Lire la suite à http://k12sotn.ca/nt/northern-distance-learning-pilot-initiative/

Le programme PASS du *Nunavut Arctic College* et du ministère de l'Éducation du Nunavut a été conçu pour atteindre près de 200 élèves adultes qui n'avaient besoin que de leur crédit de cours d'anglais de 12e année pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. La plupart de ces étudiants et adultes étant hors de portée des classes traditionnelles et travaillant activement dans leur communauté locale, un programme novateur était nécessaire. Le programme PASS fournit à ces apprenants un ordinateur portatif, un modem pour accéder à Internet et tout le matériel de cours nécessaire pour obtenir un crédit en anglais 12 afin de travailler indépendamment à partir de chez eux. En outre, les étudiants sont soutenus par un enseignant en ligne dévoué. Lire la suite à http://k12sotn.ca/nv/nunavut-arctic-college-and-nunavut-department-of-education-pass-program/

Keewaytinook Internet High School (KiHS) est une école secondaire en ligne indépendante située dans le nord-ouest de l'Ontario qui offre un environnement de classe unique que l'on ne trouve nulle part ailleurs au Canada. Les composantes principales du programme KiHS sont les centres d'apprentissage situés dans chaque communauté partenaire. Ces centres d'apprentissage offrent des ressources d'apprentissage sur place et un soutien aux élèves avec un mentor (enseignant qualifié) qui aide les élèves de la 9e à la 12e année dans tous les domaines. Bien que les leçons soient dispensées en ligne, les aînés et les membres de la communauté sont souvent invités à participer à des cours en présence des élèves. Lire la suite à http://k12sotn.ca/fnmi/on-site-mentors-at-kihs/

3. Survol national

Dix ans après la publication du premier rapport intitulé État de la nation : Apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada, les différents types de programmes à distance et en ligne, ayant cours au Canada de la maternelle à la 12e année, continuent de faire preuve de beaucoup de cohérence.

Programme provincial unique
Programmes principalement régionaux
Combinaison de programmes provinciaux et régionaux
Recours aux programmes d'apprentissage d'autres provinces

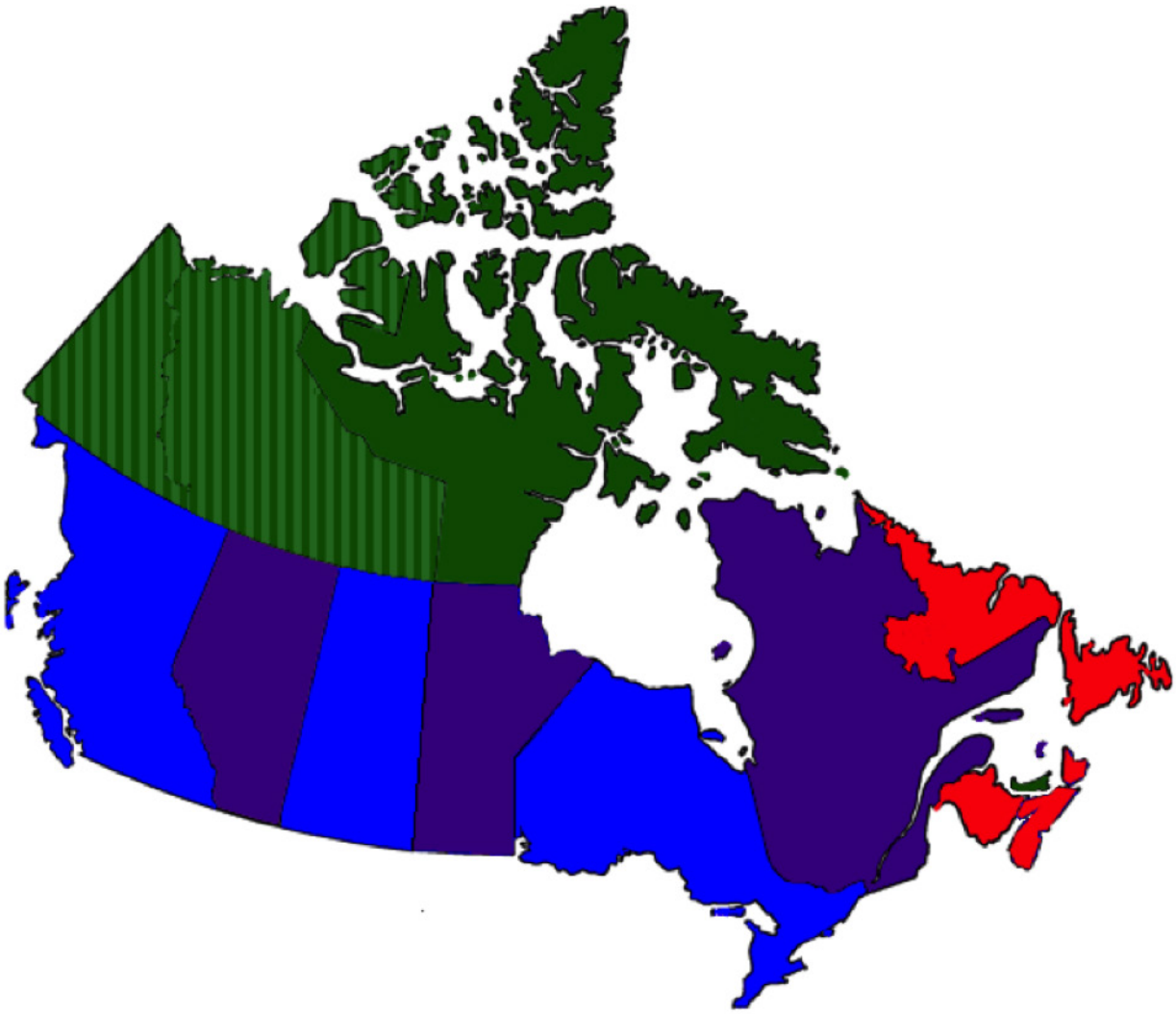

Des élèves provenant des treize provinces et territoires continuent de se prévaloir d'opportunités d'apprentissage à distance, d'apprentissage en ligne et d'apprentissage mixte. La plupart des provinces et des territoires continuent d'accéder à des programmes strictement régionaux ou à des programmes à la fois régionaux et provinciaux. Dans la région de l'Atlantique, le modèle prédominant est le programme provincial unique; à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard qui ne bénéficie d'aucun programme de formation à distance ou en ligne. Tous les territoires canadiens ont utilisé des programmes de formation à distance et en ligne provenant des provinces situées dans le sud du pays. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest développent, quant à eux, leurs propres programmes pilotes.

Nature de la règlementation sur l'apprentissage de la maternelle à la 12e année

Non seulement la cohérence propre à la nature des programmes d'apprentissage à distance et en ligne dans chaque province et territoire est-elle reconnue, mais il s'avère que peu de changements s'opèrent au niveau de la réglementation relative à la formation à distance et en ligne de la maternelle à la 12e année.

Tableau 3. Sommaire de la règlementation de l'apprentissage à distance et en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12e année par province ou territoire

	Législation	Manuel d'orientation	Accords	Protocole d'accord
NL				
NS	✓			
PE	✓			
NB		✓		
QC				
ON		✓	✓	
MB	✓	✓		✓
SK				
AB	✓	✓		
BC	✓		✓	
YT	✓			✓
NT	✓	✓		✓
NU	✓			✓
Fédéral				

Il convient de noter que, tandis que plusieurs provinces et territoires continuent de se référer à la formation à distance telle que libellée dans la Loi sur les écoles publiques, dans la plupart des cas, ces références définissent simplement l'éducation à distance ou encore, elles permettent au ministère de l'Éducation de cette province ou de ce territoire, de créer, d'approuver ou de réguler leur propre formation à distance de la maternelle à la 12e année. De plus, la plupart de ces références sont devenues désuètes compte tenu des réalités d'aujourd'hui en ce qui a trait à l'apprentissage à distance et en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12e année. Les seules provinces qui ont une réglementation législative significative continuent d'être la Nouvelle-Écosse (c'est-à-dire la convention

collective signée entre le gouvernement de Nouvelle-Écosse et le Syndicat des Enseignants de Nouvelle-Écosse) et la Colombie-Britannique (c'est-à-dire la section 3.1 et la section 75 [4.1] de la *Loi sur les écoles publiques* de 2006, ainsi que la section 8.1 de la *Loi sur les écoles privées*, 2006)

La deuxième tendance qui prédomine dans la nature de la réglementation se traduit par l'utilisation par le tiers de toutes les provinces et des territoires d'un manuel d'orientation pour réguler la formation à distance et en ligne des élèves de maternelle à la 12e année. Cette utilisation peut être combinée avec une entente officielle ou un contrat. Finalement, les trois territoires ont des protocoles d'accord relativement à des programmes provenant des provinces situées au sud du pays afin de pouvoir accéder à leurs sources d'apprentissage à distance.

Niveau d'activité en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12e année

La population totale d'élèves de la maternelle à la 12e année au Canada en 2016-2017 était d'environ 5,1 millions. S'appuyant à la fois sur des données réelles et estimées, le nombre d'inscriptions à l'apprentissage en ligne était de 812 033, soit 17,7 % de la population totale d'élèves de la maternelle à la 12e année (voir tableau 4). L'activité globale d'apprentissage en ligne combinait l'ensemble des élèves de la maternelle à la 12e année inscrits à la formation à distance et à la formation en ligne ainsi que ceux qui étaient inscrits à l'apprentissage mixte.

Tableau 4. Sommaire de l'activité d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année, par province et territoire en 2016-17

	# of K-12 students	# enrolled in e-learning	Percent involvement
NL	66 323	≈ 8 000	12,1 %
NS	119 383	≈ 54 000	45,2 %
PE	20 131	89	0,4 %
NB	98 906	9 179	9,3 %
QC	1 003 322	≈ 47 900	4,8 %
ON	2 003 253	≈ 559 000	27,9 %
MB	183 304	8 941	4,9 %
SK	177 787	≈ 8 500	4,8 %
AB	704 813	≈ 50 000	7,1 %
BC	635 037	≈ 63 350	10,0 %
YT	5 122	1 028	20,1 %
NT	8 449	79	0,9 %
NU	9 728	≈ 40	0,4 %
Fédéral	≈ 107 000	1 927	1,8 %
Total	*5 142 548*	*812 033*	*15,7 %*

Le plus haut niveau d'activité d'apprentissage en ligne en chiffres bruts se situait en Ontario (selon des estimations récentes), mais, proportionnellement au nombre d'élèves, c'est la Nouvelle-Écosse, suivie de près par Terre-Neuve-et-Labrador, qui démontrait le niveau le plus élevé. Dans le cas de la

Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que pour l'Ontario, ce chiffre provient en grande partie d'estimations de l'activité d'apprentissage mixte enregistrée par les systèmes d'inscription en éducation gérés par la province.

En s'appuyant sur des données d'inscription réelles et estimées, le nombre d'élèves participant à la formation à distance et à la formation en ligne seulement était de 277 603, soit 5,4 % de la population totale d'élèves de la maternelle à la 12e année. (voir tableau 5)

Tableau 5. Sommaire de l'activité de formation à distance et en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12e année, par province et par territoire, pour 2016-17

	Nombre d'élèves de la maternelle à la 12e année	Nombre d'inscriptions à l'apprentissage à distance et en ligne	Pourcentage
NL	66 323	968	1,5 %
NS	119 383	≈ 2 600	2,2 %
PE	20 131	89	0,4 %
NB	98 906	3 262	3,3 %
QC	1 003 322	≈ 42 600	4,2 %
ON	2 003 253	≈ 91 000	4,5 %
MB	183 304	8 941	4,9 %
SK	177 787	≈ 8 500	4,9 %
AB	704 813	≈ 50 000	7,1 %
BC	635 037	57 046	9,0 %
YT	5 122	189	3,7 %
NT	8 449	79	0,9 %
NU	9 728	≈ 40	0,4 %
Fédéral	≈ 107 000	1 289	1,2 %
Total	*5 142 548*	*277 603*	*5,4 %*

Cette année encore, tout comme par le passé, la Colombie-Britannique détient le record du plus haut niveau d'activité rapportée en ce qui concerne les programmes de formation à distance, des programmes en ligne et/ou de cours, suivie de près par l'Alberta. La proportion de 5,4 % d'élèves de maternelle à la 12e année participant à l'apprentissage à distance et en ligne à travers le pays représentait une diminution du niveau de participation globale par rapport à l'année scolaire précédente (voir le tableau 6 qui fournit les estimations de l'activité à distance et en ligne des élèves de la maternelle à la 12e année depuis l'année 1999-2000)

Tableau 6. Inscription aux programmes de formation à distance et en ligne au Canada pour les élèves de maternelle à la 12e année

Année	Nombre d'inscriptions pour la formation à distance	Pourcentage d'élèves participant à l'éducation à distance
1999-2000*	≈ 25 000	0.5 %
2008-09	≈ 140 000	2,7 %
2009-10	150 000 – 175 000	2,9 % - 3,4 %
2010-11	207 096	4,2 %
2011-12	245 252	4,9 %
2012-13	284 963	5,2 %
2013-14	290 185	5,4 %
2014-15	311 648	6,0 %
2015-16	293 401	5,7 %
2016-17	277 603	5,4 %

* (Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes, 2000)

En termes de proportions, le nombre d'élèves de la maternelle à la 12e année participant à l'apprentissage à distance et en ligne est resté relativement stable au cours des dernières années (c'est-à-dire en deçà de 0,8 % pendant cette période). Toutefois, si on se base sur les chiffres bruts, le nombre d'élèves participant à l'apprentissage à distance et en ligne a baissé au cours des trois dernières années (après avoir grimpé de façon systématique pendant 16 années). Des chercheurs de projet croient que cette décroissance représente vraisemblablement une combinaison de la variabilité au niveau de la précision de la collecte de données et un glissement véritable de l'apprentissage à distance et en ligne vers des contextes d'apprentissage mixte.

Alors que l'apprentissage mixte représente une tendance marquée auprès des élèves de la maternelle à la 12e année, les estimations disponibles les plus plausibles indiquent que cette tendance s'accentue de façon importante. Une estimation des données d'inscriptions indique que les élèves inscrits à l'apprentissage mixte étaient au nombre de 657 985, soit 12,8 % de la population totale des élèves (voir tableau 7).

Tableau 7. Sommaire de l'activité de l'apprentissage mixte chez les élèves de la maternelle à la 12e année par province ou territoire pour l'année 2016-17

	Nombre d'élèves (M-12e année)	Nombre d'inscriptions en apprentissage mixte	Pourcentage
NL	66 323	≈ 8 000	12,1 %
NS	119 383	≈ 54 000	45,2 %
PE	20 131	-	-
NB	98 906	5 917	6,0 %
QC	1 003 322	≈ 5 300	0,5 %
ON	2 003 253	≈ 468 000	23,4 %
MB	183 304	-	-
SK	177 787	-	-
AB	704 813	-	-
BC	635 037	≈ 6 300	9,9 %
YT	5 122	830	16,2 %
NT	8 449	-	-
NU	9 728	-	-
Fédéral	≈ 107 000	638	0,6 %
Total	*5 142 548*	*657 985*	*12,8 %*

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'activité d'apprentissage mixte à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse et en Ontario, est basée sur les inscriptions provenant du système provincial de gestion de l'apprentissage. Même si les inscriptions à l'intérieur d'un système de gestion d'apprentissage constituent un bon indicateur de l'activité virtuelle, elles peuvent être trompeuses. Par exemple, le tableau 8 illustre l'apprentissage mixte que ce rapport a estimé au cours des trois dernières années ainsi que le cadre de cette estimation.

Tableau 8. Sommaire de l'estimation de l'activité d'apprentissage mixte pour les élèves de la maternelle à la 12e année au cours des trois dernières années

	Nombre d'élèves engagés dans l'apprentissage mixte		
	2014-15	**2015-16**	**2016-17**
NL	9 360*	10 905*	≈ 8 000*
NS	54 000**	≈ 54 000**	≈ 54 000**
PE	***	***	***
NB	5 208**	4 171**	5 917**
QC	36 500**	44 500**	≈ 5 300
ON	237 930*	237 930*	≈ 468 000*
MB	***	***	***
SK	***	***	***
AB	***	***	***
BC	***	6 578****	≈ 6 300****
YT	379**	653**	830**
NT	***	***	***
NU	***	***	***
Fédéral	***	***	638**
Total	*343 377*	*358 737*	*657 985*

* Estimation basée sur les données du système de gestion de l'apprentissage

** Données fournies par le ministère

*** Estimation du niveau d'activité indisponible

**** Données extraites de réponses obtenues d'un sondage de programme individuel

Il est intéressant de noter que le Nouveau-Brunswick, le Yukon ainsi que le ministère des Affaires autochtones et du Nord ont été en mesure de fournir des nombres précis. Dans le cas du Yukon, c'était grâce à un programme d'apprentissage mixte qui était encadré par le ministère de l'Éducation du Yukon tandis que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a vraiment inclus deux codes d'apprentissage mixte dans les données officielles. Les chiffres fournis pour le Nouveau-Brunswick – de même que pour Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario – étaient des estimations basées sur l'inscription des élèves ou des enseignants dans le système de gestion de l'apprentissage au niveau de la province. Étonnamment, à l'exception des Affaires indiennes et du Nord canadien, les cinq autres provinces et territoires (Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Yukon) ont un système géré en encadré par le ministère de l'Éducation dans la province ou le territoire en question.

Il est important de souligner que ces estimations d'activités d'apprentissage mixte résultent d'un souci réel d'essayer de quantifier ce modèle d'apprentissage virtuel. Au-delà de la question de savoir si les enseignants et les élèves inscrits dans des systèmes de gestion de l'apprentissage au niveau de la province participaient à l'apprentissage mixte, cette donnée représente largement l'information obtenue de programmes qui participaient de façon non équivoque à la formation à distance et en ligne (et aussi simplement dans la formation mixte). Par exemple, dans le rapport de l'année dernière :

État de la nation: Apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada, il est rapporté que les données suivantes n'étaient pas prises en compte dans les données de 2015-16 du tableau 8 :

- Au Manitoba : un programme d'apprentissage virtuel rapporte la participation de 24 élèves à l'apprentissage mixte (provenant de 869 écoles)
- En Saskatchewan : 4 programmes d'apprentissage virtuel rapportent la participation de 1 895 élèves à l'apprentissage mixte (provenant de 798 écoles)
- En Alberta : 3 programmes d'apprentissage virtuel rapportent la participation de 1 463 élèves à l'apprentissage mixte (provenant de 2 152 écoles)

Ces trois provinces comptent 3 819 écoles en tout, lesquelles représentent des dizaines de milliers d'enseignants dont un grand nombre contribuent sans doute à l'apprentissage mixte. Pourtant, en ce qui concerne ces provinces, les chercheurs de cette étude ne disposent d'informations que relativement aux programmes de formation à distance et en ligne de 8 districts scolaires. Bien que nous soyons en mesure d'affirmer que l'apprentissage mixte pour les élèves de la maternelle à la 12e année est en constante croissance (et s'avère très significative dans certaines provinces et certains territoires), nous croyons aussi que la part de l'apprentissage mixte en éducation est nettement sous-évaluée dans ce rapport et ne représente qu'une infime partie du vrai niveau d'apprentissage mixte que l'on retrouve dans la plupart des provinces et territoires.

3.1 Terre-Neuve-et-Labrador (NL)

Population : 526 977

Nombre d'écoles (M-12) : 262

Nombre d'élèves en M-12 : 66 323

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ≈ 8 000

Gouvernance et réglementation

La School's Act, 1997 (Loi de 1997 sur les écoles) ne contient aucune disposition relative à l'enseignement à distance M-12. Par le passé, l'enseignement à distance était offert directement par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance par l'intermédiaire du *Centre for Distance Learning and Innovation* (*CDLI)*. Toutefois, en avril 2017, les activités du CDLI ont été placées sous l'autorité directe du *Newfoundland and Labrador English School District* (NLESD) dans le cadre de l'initiative *Flatter Leaner Management* du gouvernement provincial. Comme le transfert a eu lieu tard dans l'année scolaire, les détails concernant ce transfert et la mise en œuvre subséquente du groupe d'apprentissage à distance n'ont pas encore été déterminés.

Avant le transfert, le CDLI recevait un financement global du gouvernement provincial pour l'administration, les salaires de tous les enseignants et du personnel, les activités d'élaboration des cours, les coûts de connexion à Internet et au réseau pour les écoles et l'intégration de la technologie M-12 pour le système scolaire provincial M-12. Le CDLI a également acheté et distribué tout le matériel et les logiciels nécessaires à la prestation de son programme d'apprentissage en ligne, y compris tout le matériel informatique, le matériel de vidéoconférence et les autres ressources d'apprentissage qui améliorent l'expérience d'apprentissage à distance. Enfin, le CDLI précise un certain nombre de conditions que les écoles participantes doivent respecter pour participer au programme d'enseignement à distance (p. ex., coordonner l'horaire de l'école à celui du CDLI, la désignation d'un ou de plusieurs enseignants ou membres du personnel comme les aides pédagogiques (enseignant médiateur) ou membre de l'équipe de médiation, etc.). Toutefois, il faut préciser que NLESD est à analyser ces pratiques et politiques dont bon nombre ne seront pas finalisées avant la fin d'une année scolaire complète (c.-à-d. 2017-2018).

Le suivi de l'enseignement à distance est depuis longtemps effectué à l'aide d'un système d'inscription hébergé sur le portail du CDLI. Toutefois, ce suivi pourrait être effectué autrement étant donné les changements récents mentionnés ci-dessus. Les systèmes d'inscription font partie des discussions en cours au sein du conseil scolaire. Historiquement, ces données étaient disponibles par l'intermédiaire du *K-12 School Profile System* (le Système de profils scolaires M-12).

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Le Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI) est le seul fournisseur d'enseignement M-12 dans la province. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, on y dénombrait 968 élèves inscrits et 1 764 inscriptions à 38 cours différents, représentant 103 écoles différentes. L'enseignement à distance M-12 est disponible au moyen d'une combinaison d'outils synchrones et asynchrones, l'enseignement synchrone étant la principale méthode.

Le CDLI offre également des classes de révision supplémentaires destinées aux élèves du secondaire. Ces classes de révision comprennent des leçons enregistrées et des vidéos qui présentent des questions et leur solution. Le contenu des vidéos se rapporte aux résultats d'apprentissage provinciaux.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Bien que l'apprentissage mixte se fasse principalement au niveau postsecondaire à Terre-Neuve-et-Labrador, par le passé le CDLI permettait à tout enseignant de la province (y compris les chargées de classe) de s'inscrire sur leur portail et d'utiliser leur matériel didactique asynchrone pour l'enseignement en personne. Bien que le CDLI ait effectué le suivi du nombre d'enseignants inscrits au portail, le fait de détenir un compte dans le système ne signifie pas nécessairement que l'enseignant utilise les ressources en classe. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 7 267 enseignants et 261 directeurs d'école étaient inscrits au portail du CDLI. Si chaque enseignant ayant accès au portail du CDLI utilisait ce matériel avec une seule classe de 15 élèves, cela représenterait environ 109 000 élèves (soit presque le double du nombre total d'élèves de la maternelle à la 12eannée dans la province). En réalité, puisque la majorité du contenu du CDLI est axé sur les niveaux secondaires, il est raisonnable de supposer qu'au mieux, pas plus de la moitié des quelques 16 000 élèves du secondaire de la province utilisent l'apprentissage mixte.

3.2 Nouvelle-Écosse (NS)

Population : 942 926

Nombre d'écoles (M–12) : 395

Nombre d'élèves en M–12 : 119 383

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M–12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M–12 : ≈ 54 000

Gouvernance et règlementation

L'offre d'un apprentissage à distance (formation à distance ou apprentissage en ligne) par l'intermédiaire de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (EVNE) est régie par les 11 dispositions incluses dans la convention collective entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU). Dans cette convention collective, l'apprentissage à distance est défini comme suit :

> méthode d'enseignement s'appuyant principalement sur la communication entre les élèves et les enseignants par l'intermédiaire du réseau Internet ou d'autres modes de communication par voie électronique, de téléconférences, de vidéoconférences ou de correspondances électroniques. Cette méthode d'enseignement permet aux enseignants, aux élèves et au contenu de se situer dans des emplacements différents et non centralisés et elle permet donc à l'apprentissage de se faire indépendamment des contraintes de temps et de lieu. (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2017, p. 56)

En plus de cette définition de l'apprentissage à distance, le document contient plusieurs clauses se rapportant aux conditions de travail pour les enseignants responsables de l'apprentissage à distance (obligation pour l'enseignant d'avoir un certificat d'aptitude à l'enseignement, obligation de prise en compte de l'apprentissage à distance dans la charge de cours officielle de l'enseignant, taille maximum des classes d'élèves pour l'apprentissage à distance, possibilité pour la journée d'école en apprentissage à distance d'être différente, du moment que l'équivalence est maintenue, etc.). En outre, la convention collective décrit plusieurs responsabilités pour les écoles ou les conseils scolaires qui choisissent d'offrir des programmes d'apprentissage à distance :

- Les écoles doivent avoir des surveillants pour les élèves au niveau local quand les élèves participent au programme d'apprentissage à distance.
- Les écoles doivent avoir un coordinateur local de l'apprentissage à distance.
- Si le cours existe dans l'école locale de l'élève, il faut obtenir l'approbation de l'école pour que l'élève puisse suivre le cours dans le cadre de l'apprentissage à distance. (p. 57)

Pour finir, il y a une clause qui instaure un mécanisme officiel permettant des concertations entre les exploitants des programmes d'apprentissage à distance et le syndicat, par l'intermédiaire d'un comité consultatif provincial.

Le Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse de 2015 contient des engagements supplémentaires concernant le développement de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage hybride. Le plan indique en particulier que le ministère prendra les mesures suivantes :

- continuer d'améliorer les programmes offerts par l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse pour fournir aux élèves des options plus flexibles et un soutien à l'enseignement;
- fournir aux élèves des possibilités d'apprentissage variées au moyen de la technologie scolaire moderne, notamment l'utilisation des ressources d'apprentissage numérique, la participation aux cours en ligne offerts par l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse, la participation à des activités d'apprentissage au moyen de leurs propres appareils et l'exécution de projets d'apprentissage hybrides;
- offrir des possibilités d'apprentissage en ligne aux élèves de niveau intermédiaire pour les préparer aux cours en ligne du secondaire.

Depuis 2015, la province a procédé à une révision du programme d'études de la maternelle la 6e année. La révision du programme d'études de la 7e et de la 8e année est en cours. La révision du programme d'études de la 10e à la 12e année se fera au cours des années à venir. Ces révisions déboucheront sur un renforcement des possibilités pour les élèves de participer aux programmes d'apprentissage en ligne et d'apprentissage virtuel, soit par l'intermédiaire de l'EVNE soit dans le cadre d'un programme d'apprentissage hybride à l'école. Un nouveau cours d'éducation civique de 9e année a été mis en œuvre dans des écoles choisies en septembre 2017; ce cours comprend un volet d'apprentissage hybride.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

C'est la Division des ressources et des technologies pédagogiques (DRTP) de la Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs (DIPSE) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse qui assure la gestion des programmes de formation à distance dans la province. Elle collabore avec un conseil de gestion composé de représentants de tous les conseils scolaires de la province.

Il y a deux programmes de formation à distance dans la province. L'EVNE, d'une part, propose des cours en ligne. Le nombre d'élèves des sept conseils scolaires anglophones et du Conseil scolaire acadien provincial ayant suivi des cours en ligne avec l'EVNE en 2016–2017 était d'environ 1 400. D'autre part, sur la même période, le programme d'études par correspondance a offert des cours à environ 1 200 élèves. Près de la moitié de ces élèves fréquentaient une école publique, tandis que l'autre moitié était composée d'élèves adultes, d'élèves scolarisés à domicile et d'élèves habitant en dehors de la Nouvelle-

Écosse. La province a engagé un processus visant à faire la transition entre l'offre de ces cours par correspondance et l'offre des cours en ligne.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Il y a également eu plusieurs initiatives d'apprentissage hybride en Nouvelle-Écosse qui ont été mises en œuvre dans le système scolaire. On s'attend de plus en plus à ce que les élèves utilisent, à tous les niveaux scolaires, les outils technologiques et les ressources en ligne pour montrer leur réalisation des résultats d'apprentissage du programme d'études. Le système Google Apps for Education (G-Suite), par exemple, est à la disposition de l'ensemble des élèves, des enseignants et des administrateurs dans la province (dont environ 54 000 élèves). En outre, le ministère propose une plateforme d'apprentissage hybride par l'intermédiaire du système de gestion de l'apprentissage Moodle, qui est beaucoup utilisé dans les salles de classe dans la province pour faciliter l'enseignement et pour faciliter la mise en place de communautés d'apprentissage professionnel pour les enseignants. La province a acquis des ressources numériques pour le programme d'études, afin qu'il soit plus facile pour les enseignants d'utiliser des modèles hybrides dans leur salle de classe.

3.3 Île-du-Prince-Édouard (PE)

Population : 145 211

Nombre d'écoles (M–12) : 63

Nombre d'élèves en M–12 : 20 131

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M–12) : 0

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M–12 : ≈ 82

Gouvernance et règlementation

Bien qu'il n'existe aucune référence à l'éducation à distance dans la *Loi sur l'instruction publique* de 2016, conformément à la section 8 de la Loi sur l'école de 1988, il existe deux directives ministérielles concernant l'éducation à distance (c'est-à-dire la première directive ministérielle No MD 2001-05, remplacée par la suite par la directive ministérielle No. 2008-05). Selon la MD 2008-05, l'éducation à distance a été définie comme « la prestation d'un cours où l'élève et l'enseignant se trouvent séparés dans le temps ou dans l'espace, ou les deux, et au cours duquel une communication s'établit dans les deux sens, en grande partie par le biais de moyens non traditionnels. L'éducation à distance offre un éventail très large d'approches éducatives et de stratégies pour rejoindre autant les individus que les groupes. La formation à distance peut recourir à différentes technologies et différents moyens de communication incluant, entre autres, les textes imprimés, les ordinateurs, les réseaux informatiques, les télécommunications ainsi que l'équipement audiovisuel et autres ressources». Les règlementations internes continuent d'être administrées par les directives ministérielles, lesquelles s'appliquent aux cours offerts durant une journée scolaire régulière. Ces directives soulignent également une série de croyances relatives à la nature de l'enseignement dispensé dans le cadre de l'éducation à distance.

De plus, les écoles individuelles et les districts scolaires qui participent aux programmes d'éducation à distance doivent adhérer aux règles du *Guide d'éducation à distance*. Ce document, mis à jour, est très spécifique quant à l'utilisation de la formation à distance par des élèves soumis à des circonstances particulières.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Pour l'instant, il n'existe pas de programme d'éducation à distance à l'endroit des élèves de maternelle à la 12e année à l'Île-du-Prince-Édouard.

En vertu d'un accord interprovincial, les élèves de l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent le financement nécessaire pour prendre des cours en ligne offerts par le ministère de l'Éducation et de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Durant l'année scolaire 2016-17, il y avait 18 élèves de langue maternelle française et 64 élèves de langue maternelle anglaise inscrits aux cours en ligne en vertu de cet accord.

Programmes d’apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Selon le ministère, il n’y avait aucune intention d’apprentissage mixte (c’est-à-dire des projets ou des initiatives bien précis) réservé aux écoles publiques.

3.4 Nouveau-Brunswick (NB)

Population : 755 464

Nombre d'écoles (M-12) : 307

Nombre d'élèves en M-12 : 98 906

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 9 179

Gouvernance et réglementation

Bien qu'il n'existe aucune définition législative particulière pour l'éducation à distance de la maternelle à la 12e année, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) définit l'éducation à distance comme la prestation d'un cours où l'enseignant responsable de l'enseignement et de l'évaluation se trouve physiquement dans un autre endroit que l'élève. À noter que les enseignants du cours en ligne communiquent avec les représentants de l'école pour leur faire part des progrès de l'élève.

Les secteurs anglophone et francophone d'EDPE gèrent leur propre programme d'apprentissage à distance de la maternelle à la 12e année. Ces programmes sont financés par EDPE directement et offerts gratuitement aux écoles ou aux districts. Le ministère a publié des manuels de politiques et des ressources en ligne (versions différentes pour les programmes francophone et anglophone) qui indiquent les critères d'admissibilité aux cours à distance, dressent la liste des cours offerts, décrivent le processus d'inscription et énoncent les tâches de chaque rôle du processus.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Les secteurs anglophone et francophone d'EDPE gèrent leur propre programme d'apprentissage à distance de la maternelle à la 12e année. Ces programmes sont offerts aux élèves du secondaire du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles. Le ministère crée le contenu des cours à distance et des programmes mixtes et consigne l'information, comme les cours suivis, l'école de l'élève et ses données démographiques, dans un portail d'apprentissage. Les inscriptions supplémentaires, comme les adultes suivant des cours de perfectionnement, sont enregistrées manuellement avec moins de détails. Pendant l'année scolaire 2016-2017, environ 2 100 élèves réguliers, dont 100 adultes suivant des cours de perfectionnement, se sont inscrits au programme anglophone; environ la moitié, soit 1 062 élèves, se sont inscrits au programme francophone.

La participation aux cours de langues des Premières Nations a connu une augmentation continue, même si elle ne représente que de 2 à 3 p. 100 du total des inscriptions à distance. De nouveaux cours de niveau intermédiaire s'ajouteront pendant l'année scolaire 2017-2018.

De plus, il existe un nombre limité de cas où les écoles se servent de l'apprentissage à distance d'une école à l'autre pour réunir de petits groupes d'élèves (p. ex. un élève qui désire suivre un cours de calcul avancé dans une école où ce cours n'est pas offert). Ces inscriptions ne font pas l'objet d'un suivi, mais le ministère fournira des conseils et du soutien sur demande.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Le ministère définit l'apprentissage mixte comme le recours à des ressources d'apprentissage en ligne et à distance pour soutenir un enseignant qui offre un cours sur place aux élèves. Ainsi, les élèves continuent d'avoir accès au matériel en ligne à l'extérieur des heures de cours pour leur travail autonome.

Tous les enseignants de la province ont accès au contenu créé pour tous les cours d'apprentissage à distance comme ressource d'apprentissage professionnel. Pendant l'année scolaire 2016-2017, environ 1 500 élèves anglophones et 4 417 élèves francophones suivant l'enseignement en personne étaient inscrits au système de gestion de l'apprentissage employant les cours en ligne comme modèle d'apprentissage mixte sous la direction des enseignants de leur école.

De plus, les enseignants peuvent se servir des cours d'apprentissage à distance comme ressource d'apprentissage professionnel (les enseignants ont accès direct au contenu du cours en ligne, mais pas les élèves). Pendant l'année scolaire 2016-2017, environ 500 enseignants se sont inscrits aux cours à cette fin.

Enfin, depuis 2007, les cours de technologie générale de la 9e et de la 10e année ont fourni un site Web d'apprentissage mixte. Autre que le nombre de visiteurs sur le site Web, les moyens de suivi de l'usage des ressources s'avèrent minimes.

Il faut noter que le ministère consigne uniquement la participation des cours d'apprentissage mixte qu'il offre de façon centrale. Les autres solutions d'apprentissage mixte mises en œuvre par les enseignants et les écoles ne font pas l'objet d'un suivi.

3.5 Québec (QC)

Population : 8 263 600

Nombre d'écoles (M-12) : 3 102

Nombre d'élèves en M-12 : 1 003 322

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 4

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ≈ 47 900

Gouvernance et réglementation

Au Québec, la loi sur l'instruction publique ne fait aucune référence à l'éducation à distance et depuis 1995, les commissions scolaires assument la responsabilité des politiques et règlements afférant à l'éducation à distance. En fait, actuellement, la loi sur l'instruction publique stipule que les élèves doivent être physiquement présents et reliés à une école reconnue au sein d'une commission scolaire, ce qui empêche tout apprentissage formel à temps plein en ligne et relègue du même coup les concepteurs des programmes complémentaires d'apprentissage en ligne au rang de simples fournisseurs collaborants avec les établissements scolaires classiques.

Toutefois, les écoles privées sont assujetties à une réglementation différente: la Loi sur les établissements privés, laquelle contient des dispositions propres à l'éducation en ligne. En principe, une école privée peut demander une 'dérogation' permettant aux élèves 'd'assister virtuellement à leurs cours', ce qui, en théorie, permettrait la création formelle de l'école virtuelle. Jusqu'à présent, pour obtenir du ministère l'approbation d'un projet en ligne, il suffit de soumettre une demande en bonne et due forme selon les conditions énoncées dans la loi sur les établissements privés.

Par le passé, le gouvernement a financé les commissions scolaires pour l'éducation à distance selon le nombre d'inscriptions reçues et à concurrence de 80 % du montant normalement alloué pour les élèves fréquentant les établissements scolaires classiques. Il n'est cependant pas clair si cette pratique est toujours en vigueur. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) alloue une subvention générale forfaitaire à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) afin de soutenir les activités de leur programme. De plus, la SOFAD a facturé des frais aux commissions scolaires utilisant leur matériel. Cet argent a été réinvesti dans le développement de matériel d'apprentissage supplémentaire. De même, le programme du Réseau de LEARN est largement financé grâce à l'entente Canada-Québec sur l'enseignement de la langue minoritaire et de la langue seconde, lequel programme est géré par le MEES.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Au cours de l'année scolaire 2016-17, on estime qu'il y avait des programmes de formation à distance selon 3 trois modèles. Le programme éducatif à distance le plus important était celui de la SOFAD qui conçoit et produit du matériel d'apprentissage à distance par correspondance et que les commissions scolaires intègrent dans leurs propres programmes locaux. La SOFAD fournit aussi une plateforme numérique (EduSOFAD) qui offre de nombreux cours en ligne pour les élèves qui préfèrent travailler de cette façon. La SOFAD a desservi environ 30 000 étudiants adultes de 16 ans et plus, incluant environ 3 200 inscriptions en ligne sur EduSOFAD. Bien qu'on n'ait aucune donnée pour l'année 2016-17, le Centre d'apprentissage en ligne de la CSBE – un programme d'éducation à distance offert par la Commission scolaire Beauce-Etchemin – a enregistré l'inscription de 1 041 étudiants durant l'année précédente. Finalement, LEARN a offert une variété d'expériences éducatives à environ 9 400 élèves anglophones provenant des neuf (9) commissions scolaires de la province.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Il existe actuellement deux (2) programmes officiels offrant un apprentissage combiné au Québec. Le premier est celui de LEARN qui propose ses services et ses ressources – tels que tutorat, contenu pédagogique sur mesure, formation, soutien des centres d'apprentissage communautaire, publications académiques revues par un comité de lecture, ressources archivées, activités d'enrichissement – à toutes les parties intéressées à travers la province dans le cadre d'un apprentissage combiné. Au cours de l'année 2016-17, environ 300 élèves ont pu accéder à ces services d'apprentissage combiné.

Le deuxième est *Les Écoles en réseau*. Ce programme, qui a commencé en 2002 sous la bannière *Écoles éloignées en réseau* est une initiative visant surtout le développement professionnel des enseignants et les projets d'intégration technologique (p. ex. le jumelage en ligne de deux petites classes de communautés rurales par le biais de *Knowledge Forum* -Forum de partage- et d'outils variés synchrones permettant l'harmonisation du contact visuel de part et d'autre avec des outils numériques et de la collaboration). Durant l'année 2016-17, Écoles en réseau a engagé environ 350 enseignants dans 275 écoles participantes représentant plus de 5 000 étudiants.

3.6 Ontario (ON)

Population : 13 537 994

Nombre d'écoles (M-12) : 4 893

Nombre d'élèves en M-12 : 2 003 253

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 81

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ≈ 559 000

Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 1990, ne mentionne pas l'éducation à distance et / ou l'apprentissage en ligne. Cependant, la Loi sur l'éducation de 1990 fait référence à «*l'apprentissage équivalent*», défini comme une situation d'apprentissage qui ne relève pas de l'enseignement traditionnel fourni par un conseil scolaire mais approuvé en vertu de la disposition 3.0.1 du paragraphe 8 (1) et pour lequel le succès d'un élève peut être évalué de façon raisonnable.

Depuis 2006, la Stratégie d'apprentissage en ligne de l'Ontario a engagé le ministère de l'Éducation à fournir aux conseils scolaires les divers appuis nécessaires pour offrir aux élèves des possibilités d'apprentissage en ligne et mixtes. La version francophone de la stratégie, Apprentissage électronique Ontario, a été publiée en 2007. En vertu de cette politique, le ministère fournit aux conseils scolaires un système de gestion de l'apprentissage et d'autres outils pour la prestation de services d'apprentissage en ligne comme des contenus de cours pour un mode de livraison asynchrone, divers des objets d'apprentissage multimédia et divers autres supports techniques ainsi que des ressources humaines (y compris une «personne attitrée à l'apprentissage et l'enseignement fondé sur la technologie» et ce, dans chaque commission scolaire). Les conseils scolaires offrant un apprentissage en ligne ou mixte doivent signer une «entente-cadre d'utilisation» pour accéder à tous ces services.

Les écoles financées par les fonds publics de l'Ontario doivent déclarer les inscriptions d'élèves dans les programmes d'apprentissage en ligne dans le Système d'information des élèves de l'Ontario. Les élèves inscrits à des cours d'apprentissage en ligne dans le cadre de leurs programmes de cours réguliers, de formation continue et de cours d'été doivent y être enregistrés.

Le financement des programmes d'apprentissage en ligne dans les conseils scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario est identique à celui de l'enseignement traditionnel. Dans le cadre de la stratégie provinciale, les élèves peuvent s'inscrire à un cours en ligne offert par un autre conseil scolaire à condition de le faire par l'entremise de leur école d'attache. Dans une telle situation, l'applicabilité des frais établis par la province aux élèves qui suivent des cours d'apprentissage en ligne est déterminée localement entre les deux conseils scolaires. Les frais établis pour l'année scolaire 2016-2017 étaient de 769 $ par crédit.

Les écoles privées fonctionnent comme des entreprises ou des organisations à but non lucratif indépendamment du ministère de l'Éducation et doivent se conformer aux exigences légales établies par la Loi sur l'éducation. Ces écoles privées ne reçoivent aucun financement ni autre soutien financier du gouvernement. Bien que toutes les écoles privées en Ontario doivent satisfaire les mêmes exigences générales, les écoles privées qui souhaitent obtenir l'autorité d'allouer des crédits envers l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario doivent être inspectées par le ministère de l'Éducation. Dans le cadre de l'apprentissage en ligne, les inspecteurs recherchent des preuves d'interactions continues entre l'enseignant et les élèves et ils recherchent des preuves concrètes de corrélations entre les attentes spécifiques et générales du programme d'études enseignées et évaluées conformément à la politique du ministère et aux pratiques observées. Pour tout cours crédité dispensé en ligne par une école privée, toutes les attentes du programme d'études, y compris les heures d'enseignement, l'évaluation et les rapports, doivent être conformes aux politiques décrites dans *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année* (2010) et les documents des programmes d'études pertinents.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Chacune des 60 commissions scolaires anglophones et des 12 commissions scolaires francophones a la capacité d'offrir une forme d'apprentissage en ligne à l'aide du système de gestion de l'apprentissage parrainé par le ministère et ce, combiné au matériel pédagogique fourni en ligne ou au sien. De nombreux conseils scolaires participent également à un ou plusieurs consortiums conçus pour permettre à leurs membres de travailler ensemble afin de maximiser leurs programmations en partageant des offres de cours, des ressources et des étudiants. Au cours de l'année scolaire 2015-2016 (c'est-à-dire les données les plus récentes disponibles), environ 61 000 élèves ont participé à des programmes d'apprentissage en ligne sous la tutelle de conseils scolaires financés par des fonds publics. Les commissions scolaires francophones ont mis sur pied un consortium provincial, le CAVLFO (consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario), qui offre plusieurs programmes d'apprentissage en ligne. Le CAVFLO est une école secondaire dans un environnement virtuel composé du directeur, des conseillers, de l'éducation spéciale et de toutes les autres composantes d'une école secondaire ordinaire. Environ 3 000 élèves suivent annuellement des cours au CAVLFO.

En outre, le *Independent Learning Centre* (ILC), qui opère au sein de TVO, offre des cours de niveau secondaire aux apprenants, qu'ils soient adolescents ou adultes. Les cours du ILC comptent pour le diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Environ 20 000 étudiants sont inscrits à l'ILC.

Finalement, il existe huit programmes d'apprentissage en ligne ou à distance, privés ou indépendants, de la maternelle à la 12e année, dont certains ont également formé leur propre consortium. Selon les données les plus récentes disponibles, environ 10 000 élèves étaient inscrits dans des écoles privées en ligne.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage mixte comme l'enseignement et l'apprentissage des élèves en intégrant des ressources numériques dans une situation classe en présentielle. Outre les diverses ressources fournies par le ministère décrites précédemment (système de gestion de l'apprentissage, contenu et ressources numériques, ressources humaines, etc.), le ministère a également fourni des fonds aux conseils scolaires par le biais du programme de Fonds d'apprentissage et la technologie de 2014 à 2017 pour mettre en œuvre des pratiques innovantes visant à transformer l'apprentissage et l'enseignement. Pour accentuer le programme de Fonds pour l'apprentissage et la technologie, le gouvernement a lancé en 2017-18 un nouveau Fonds pour l'innovation dans l'apprentissage, un investissement permanent destiné à soutenir l'apprentissage professionnel des éducateurs afin d'accélérer l'innovation dans l'apprentissage et l'intégration des compétences.

Le ministère ne suit pas tous les cas d'apprentissage mixte qui ont lieu dans les écoles de l'Ontario. L'apprentissage mixte se déroule dans toutes les commissions scolaires sous une forme ou une autre en utilisant divers outils numériques et technologiques. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, il y avait environ 529 000 identifiants uniques dans le système de gestion de l'apprentissage, dont environ 61 000 étaient des étudiants enregistrés en apprentissage en ligne.

3.7 Manitoba (MB)

Population : 1 272 000

Nombre d'écoles (M-12) : 869

Nombre d'élèves en M-12 : 183 304

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 38

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 8 941

Gouvernance et réglementation

La seule référence à l'enseignement à distance dans la Loi sur les écoles publiques est la mention que le ministre de l'Éducation peut approuver des cours, entre autres les cours par correspondance. Le ministère de l'Éducation et de la Formation définit l'apprentissage à distance comme étant :

- un moyen de suivre des cours même si les élèves ne se trouvent pas nécessairement au même endroit que leurs enseignants, leurs instructeurs ou leurs tuteurs-correcteurs;
- des programmes offrant de la flexibilité et un accès égal à un éventail de possibilités éducatives tout en respectant les décisions de la collectivité locale relatives à la mise en œuvre des programmes.

Le ministère a publié d'autres documents réglementaires ou de politiques : *Option études indépendantes* (OEI), *Programme adapté par les enseignants* (PAE) et *Cours offerts en ligne* (COL).

En 2014, le ministère a créé un cadre permettant la mise en place des écoles secondaires virtuelles au Manitoba. La formation des premières écoles secondaires virtuelles faisait partie d'un projet pilote triennal en collaboration avec des entités vouées à l'éducation déjà reconnues et administrant des programmes d'enseignement à distance dans la province. Un protocole d'entente signé avec la Province régit cette collaboration. À ce jour, le Manitoba First Nations Education Resource Centre et les divisions scolaires de Pembina Trails et de St. James–Assiniboia en ont signé un avec la Province, et ont obtenu des codes d'école du Manitoba pour leurs écoles secondaires virtuelles. Par ailleurs, en vertu du protocole d'entente, les écoles secondaires virtuelles produisent, chaque année, un rapport sur les inscriptions d'étudiants et les crédits qu'ils ont obtenus.

En général, les options d'apprentissage et d'enseignement à distance sont financées de façon analogue à l'éducation en classe, à quelques exceptions près. Les élèves inscrits à l'Option études indépendantes sont tenus de payer chaque inscription à un cours, mais, en ce qui concerne les élèves fréquentant une école au Manitoba, il est laissé à la discrétion de l'école de décider si les frais leur sont remboursés intégralement, partiellement ou pas du tout. Des frais par siège sont perçus pour le Programme adapté par les enseignants, et le consortium qui dirige cette option a établi un barème pour les membres et les non-membres. Enfin, l'école secondaire virtuelle InformNet a établi un barème des frais qui dépend du statut et de la résidence de l'élève. Les élèves résidant dans le territoire des divisions scolaires

responsables ne paient pas de frais, tandis que ceux qui résident à l'extérieur, ainsi que les élèves scolarisés à domicile et les adultes, sont tenus d'en payer.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Il convient de noter que les écoles qui font rapport à la Section des dossiers des élèves du Manitoba ont un mécanisme permettant d'indiquer si le crédit acquis a été obtenu dans le cadre de l'enseignement à distance. Cependant, cette méthode de collecte de données dépend de l'exactitude du classement par catégories et de la saisie des données effectués par les écoles individuelles. Par défaut, la plupart des écoles indiquent le crédit comme ayant été acquis de manière traditionnelle, quelle que soit la méthode d'instruction.

Cela dit, chaque division scolaire de la province a participé à une ou plusieurs options des programmes d'enseignement à distance susmentionnés. Néanmoins, la participation varie d'année en année selon les besoins changeants des élèves et des écoles. L'Option études indépendantes (c.-à-d. cours disponibles en format papier) a continué d'offrir 58 cours en anglais et 12 cours en français destinés aux élèves de la 9e à la 12e année. Pendant l'année scolaire 2016-2017, il y a eu approximativement 2 000 élèves, ce qui représentait 2 331 inscriptions à des cours dans 90 sections différentes. Le Programme adapté par les enseignants a offert 21 cours d'anglais pour les élèves de la 9e à la 12e année. Ce programme est géré par les divisions scolaires rurales par l'entremise du consortium du Programme adapté par les enseignants. Pendant l'année scolaire 2016-2017, il y a eu approximativement 141 élèves provenant de 26 écoles différentes, ce qui représentait 477 inscriptions à des cours dans 25 sections différentes. Enfin, l'option Cours offerts en ligne a fourni l'accès à 44 cours en anglais et à 4 en français. Pendant l'année scolaire 2016-2017, il y a eu approximativement 6 800 inscriptions à des cours dans cette option.

En plus des options offertes par Éducation et Formation Manitoba, le Manitoba First Nations Education Resource Centre a commencé, en 2014, à administer le Wapaskwa Virtual Collegiate en vertu d'un protocole d'entente conclu avec la Province. Deux ans plus tard, les divisions scolaires de Pembina Trails et de St. James–Assiniboia ont conclu un protocole d'entente similaire afin de mettre en place l'école secondaire virtuelle *InformNet*.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Le ministère de l'Éducation et de la Formation n'a pas de définition officielle de l'apprentissage hybride. Toutefois, l'apprentissage hybride est officieusement reconnu comme étant une combinaison d'enseignement et d'apprentissage traditionnels en classe (c.-à-d. en face à face) avec l'enseignement et l'apprentissage en ligne.

Afin de soutenir l'apprentissage hybride dans l'ensemble de la province, Éducation et Formation Manitoba autorise le système de gestion de l'apprentissage *Blackboard* et le met à la disposition des

enseignants du Manitoba. Ces derniers peuvent l'utiliser gratuitement à titre de ressource avec des élèves suivant un apprentissage hybride ou à distance (cours de la 9e à la 12e année mis en œuvre à l'échelle de la Province). Les écoles, et les enseignants individuels, se trouvant dans la province sont responsables de leurs propres programmes d'enseignement et d'apprentissage, et de leur interprétation de l'apprentissage hybride. Les enseignants utiliseront des applications en ligne qui répondent aux besoins de leurs élèves, de leur environnement d'apprentissage et des leçons.

Le ministère ne fait pas de suivi officiel quant à la participation à l'apprentissage hybride. Par ailleurs, la participation des programmes d'apprentissage en ligne dans la province au sondage annuel sur les programmes individuels a été minime (un seul programme ayant répondu et fourni des données se rapportant à l'apprentissage hybride). Le gouvernement a réalisé un sondage à l'échelle de la province à l'été 2017, mais les résultats sont présentement organisés et analysés.

3.8 Saskatchewan (SK)

Population : 1 158 339

Nombre d'écoles (M-12) : 756

Nombre d'élèves en M-12 : 177 787

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 15

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 8 500

Gouvernance et réglementation

Il n'y a qu'une seule référence à la formation à distance dans *la Loi sur l'Instruction publique*. On la trouve dans la section du financement renouvelable au soutien technologique. Elle est libellée comme suit : « permettre l'accès à des cours éducatifs dans tous les secteurs de la Saskatchewan par le biais de l'utilisation de technologie propre à l'éducation à distance». Toutefois, cette clause est devenue discutable depuis la décentralisation des services de formation à distance dispensés par le ministère aux écoles régionales en 2009.

Actuellement, la livraison de formation à distance, d'apprentissage en ligne et d'apprentissage mixte dans la province est régie par le *Cadre éducatif en technologie* (*CET*, traduction libre) de la Saskatchewan qui détermine les rôles et responsabilités du secteur éducatif en ce qui concerne l'utilisation de la technologie en éducation. Ce cadre contient un certain nombre d'enjeux et d'indicateurs pour guider l'utilisation de technologie dans la province dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage, des opérations administratives et des infrastructures. Le *CET* exige de la part des écoles régionales de garantir l'accès aux élèves à la formation à distance et à l'apprentissage en ligne. Le *CET* exige également que des opportunités d'apprentissage intra et interscolaires soient offertes aux élèves avec le soutien local nécessaire; que les élèves souscrivant à l'apprentissage en ligne aient un taux de réussite équivalent à celui des élèves qui apprennent dans un environnement de classe traditionnel; que la technologie fonctionnelle et le soutien technique soient offerts aux élèves avec des besoins intensifs ainsi que, le cas échéant, au personnel de soutien.

Il est à noter que le ministère s'efforce, de commun accord avec l'ensemble des partenaires du secteur éducatif, de produire des définitions provinciales de la formation à distance, de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage mixte. Jusqu'à présent, les consultations n'ont pas permis la diffusion de ces définitions.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Le ministère de l'Éducation coordonne un répertoire centralisé de cours en ligne – Répertoire des cours de formation à distance de Saskatchewan. Durant l'année 2016-17, y figuraient 13 divisions scolaires, une école associée et une école privée.

Le ministère n'enregistre que les données des élèves qui souscrivent à la formation à distance en vue de l'obtention d'un diplôme secondaire aux niveaux 10, 20 et 30 (c'est-à-dire 10e à 12e année). Durant l'année 2016-17, il y a eu 11 440 inscriptions impliquant 6 946 élèves différents pour un total de 7 831 crédits obtenus. De plus, le ministère a aussi indiqué qu'il y a avait des élèves de la maternelle à la 9e année qui prenaient des cours en ligne par le biais de différents fournisseurs, mais le ministère n'a pas recueilli les données à cet effet.

Sur la base des réponses les plus récentes faisant suite au sondage annuel sur les programmes individuels, 13 des 15 programmes virtuels ont enregistré collectivement environ 8 500 élèves engagés dans une quelconque forme de formation à distance ou d'apprentissage en ligne.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

En ce moment, le ministère ne garde pas de trace des programmes individuels d'apprentissage mixte dans la province. Parmi ceux qui ont répondu au *Sondage sur les programmes individuels* (traduction personnelle), seulement trois ont rapporté avoir souscrit à un programme d'apprentissage mixte. En se basant sur ces trois réponses seulement, on peut affirmer qu'il y avait au moins 1700 élèves officiellement engagés dans l'apprentissage mixte.

Le ministère est en mesure de signaler que les 28 établissements scolaires mettent le *CET* en application et font tout ce qui s'impose pour s'assurer que tous les élèves accèdent aux outils dont ils ont besoin pour réussir à l'école, incluant l'accès à la technologie. Dans les établissements scolaires, les enseignants ont le choix de dispenser leur enseignement en recourant à une panoplie d'approches pédagogiques incluant l'apprentissage mixte, ceci afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Beaucoup de ces écoles sont présentement en train de créer des modules d'apprentissage mixtes ainsi que des ressources pour soutenir les enseignants dans leur classe face au défi de l'enseignement mixte.

3.9 Alberta (AB)

Population : 4 291 980

Nombre d'écoles (M-12) : 2 225

Nombre d'élèves en M-12 : 704 813

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 23

*Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : *64 007*

* Inscriptions et non le nombre d'élèves

Gouvernance et réglementation

À l'heure actuelle, l'Acte scolaire de l'Alberta accorde au ministre de l'Éducation le pouvoir de prendre des décisions concernant les programmes d'enseignement à distance. Bien que l'apprentissage à distance ne soit formellement pas défini par le ministère, l'apprentissage en ligne est défini comme suit.

> Un environnement d'apprentissage structuré dans lequel les élèves interagissent avec leurs enseignants dans un ou plusieurs cours en ligne. La planification et la mise en œuvre de l'enseignement, ainsi que l'évaluation des résultats d'apprentissage des programmes d'études de l'Alberta relèvent de la responsabilité des enseignants certifiés de l'Alberta employés par une autorité scolaire. (Gouvernement de l'Alberta, 2017, page 80)

Alberta Éducation travaille actuellement à l'élaboration d'une trousse d'outils pour l'apprentissage en ligne qui offrira des conseils et aidera la planification pour les familles, les enseignants et les dirigeants des écoles et des autorités scolaires.

Les inscriptions dans les programmes d'apprentissage en ligne ou à distance sont comptabilisées grâce à l'utilisation de codes spécifiques dans les systèmes de gestion des dossiers scolaires provinciaux de gestions. À l'heure actuelle, il existe actuellement trois mécanismes de codage spécifiques pour le suivi des inscriptions en ligne.

1. Les écoles peuvent indiquer dans leur planification annuelle qu'elles offrent un programme en ligne.
2. Les cours peuvent être identifiés comme étant en apprentissage virtuel ou à distance dans les systèmes de gestions des dossiers scolaires provinciaux.
3. Les étudiants qui terminent la majorité de leurs parcours scolaires en ligne peuvent être identifiés comme tels en utilisant le code d'inscription des étudiants en ligne.

Toutefois, Alberta Éducation est consciente que certaines écoles et autorités scolaires n'utilisent pas le codage suggéré pour les cours à distance et les cours en ligne. Il collabore donc avec les autorités

scolaires pour accroître la sensibilisation et améliorer l'exactitude du codage des étudiants et des divers programmes en ce qui a trait à l'apprentissage en ligne et à distance.

L'éducation à distance et l'apprentissage en ligne sont également financés différemment des programmes d'éducation traditionnelle. Le Manuel de financement pour les administrations scolaires prescrit des mécanismes de financement qui ne sont pas disponibles lorsqu'un étudiant est inscrit en tant qu'étudiant en apprentissage en ligne (par exemple, opérations et maintenance, maintien et renouvellement de l'infrastructure, etc.). De plus, une autorité scolaire doit être en mesure de démontrer comment elle se conforme aux exigences de financement de 950 heures pour les élèves du primaire et de 1 000 heures pour les élèves du secondaire lorsqu'ils sont partiellement ou complètement dans un programme à distance ou en ligne.

Finalement, il convient de noter qu'au cours de l'année scolaire 2016-2017, le ministère a effectué 19 visites d'appui auprès de ceux qui offrent des programmes en ligne afin :

- de développer une compréhension de la mise en œuvre de programmes en ligne pour guider l'élaboration de politiques, de normes et d'indicateurs de qualité; et
- fournir un mécanisme informel de sensibilisation et de consultation tout au long du processus.

Ces visites sont utilisées pour encadrer le développement d'une trousse d'outils pour l'apprentissage en ligne, ainsi que pour aider à la création d'outils de soutien et de politiques.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Selon l'information contenue dans la base de données provinciale, au cours de l'année scolaire 2016-2017, 364 écoles ont indiqué sur leurs formulaires opérationnels qu'elles avaient des étudiants inscrits à un programme en ligne. En outre, 52 écoles ont utilisé le code d'inscription à des cours virtuels, 8 écoles ont utilisé le code d'inscription aux cours à distance et 81 écoles ont utilisé le code d'inscription des étudiants en apprentissage en ligne. Au total, 12 736 étudiants ont été codés en apprentissage en ligne, de même que 37 608 inscriptions à des cours à distance et 26 399 inscriptions à des cours virtuels pour l'année scolaire 2016-2017.

À l'heure actuelle, Alberta Éducation dénombre 23 différents programmes d'apprentissage à distance et/ou en ligne. Bien que la plupart de ces programmes offrent uniquement des services à leur division scolaire respective, deux programmes ont une portée provinciale. Le premier est l'*Alberta Distance Learning Centre*, qui est sous la tutelle de la division scolaire de *Pembina Hills* et opère en vertu d'un accord de service avec Alberta Éducation (qui doit expirer le 31 août 2018). Le second est le Centre francophone d'éducation à distance, un fournisseur de services en ligne pour les quatre conseils scolaires francophones de la province, qui bénéficie annuellement d'un octroi conditionnel d'Alberta Éducation avec d'autres fonds opérationnels provenant du programme des langues officielles en éducation, des conseils scolaires francophones et du service d'éducation des adultes.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Un programme d'apprentissage mixte ou hybride en Alberta a historiquement été défini comme un programme d'éducation pour étudiants qui comprend deux parties; une première où l'autorité scolaire est responsable du programme d'éducation de l'élève et une seconde où le parent est responsable du programme d'éducation de son enfant. En 2017-2018, Alberta Éducation changera cette terminologie à la «responsabilité partagée» afin d'identifier les programmes où l'autorité scolaire et les parents partagent la responsabilité du programme de l'enfant. Ce changement permettra à l'Alberta de mieux s'aligner sur la langue vernaculaire actuelle en e-learning.

Alberta Éducation ne recueille pas de données sur les inscriptions pour l'apprentissage mixte ou hybride, et un seul programme qui a participé au sondage individuel des programmes a fourni des données sur l'apprentissage mixte. On peut signaler qu'en octobre 2017, le troisième symposium albertain sur l'apprentissage mixte ou hybride a eu lieu, une conférence organisée par la *BlendED Learning Society* de l'Alberta et visant à favoriser la croissance des occasions d'apprentissage mixte ou hybride, de qualité pour les élèves de l'Alberta.

3.10 Colombie-Britannique (BC)

Population : 4 683 139

Nombre d'écoles (M-12) : 1 930

Nombre d'élèves en M-12 : 635 037

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 74

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 63 350

Gouvernance et réglementation

Le ministère de l'Éducation et de la Formation définit l'apprentissage distribué (terme utilisé pour inclure la formation à distance et l'apprentissage en ligne) comme une méthode d'enseignement qui s'appuie essentiellement sur la communication indirecte entre les élèves et les enseignants, incluant Internet ou autres moyens de livraison électronique, la téléconférence ou la correspondance.

Le paysage d'apprentissage distribué est resté relativement stable au fil des ans. Le texte législatif dans les sections 3.1 et 75 (4.1) de la *Loi sur les écoles publiques* de 2006, ainsi que dans la section 8.1 de la *Loi sur les écoles privées* de 2006, régit toujours le fonctionnement des programmes d'apprentissage distribué. Ces deux textes de loi ont une portée similaire en ce qui concerne l'établissement d'écoles d'apprentissage *distribué* « seulement avec l'accord préalable du ministre ». Les districts scolaires et les écoles privées souscrivant à une entente avec le ministère sont tenus de :

- s'assurer que les élèves puissent exercer leurs droits selon la loi pour choisir un enseignement *distribué* qui fasse partie d'un système de distribution coordonné par la province;
- s'engager à respecter ou à dépasser les standards établis régulant le système de distribution d'un tel apprentissage;
- accepter de participer au processus d'examen de l'assurance qualité (traduction personnelle) et accorder leur site web avec les exigences du ministère;
- s'assurer qu'ils ont les soutiens appropriés en place pour se conformer à la politique et aux standards du ministère, incluant l'investissement dans les ressources;
- fournir la formation et le développement professionnel aux enseignants, et n'employer que des enseignants ayant l'expérience et/ou la formation de la méthodologie en apprentissage *distribué*;
- satisfaire aux exigences de la politique relative au financement des ressources nécessaires aux parents et aux apprenants;
- s'assurer que tous les apprenants de la circonscription du district scolaire inscrits au programme d'apprentissage *distribué* reçoivent le soutien approprié, peu importe où ils se trouvent;
- Fournir des données et des rapports sur les résultats des élèves, tel que spécifié par le ministère;
- S'efforcer d'atteindre un taux de participation de 100 % dans les évaluations des compétences de base et les sondages sur la satisfaction du programme;

- Fournir au ministère des informations exactes et mises à jour relativement aux personnes à contacter;
- Fournir au ministère les informations exactes concernant leur site web sur l'apprentissage *distribué*, les cours offerts et les personnes responsables le 31 juillet de chaque année, après les mises à jour qui s'imposent.

Finalement, le financement de l'apprentissage distribué est quelque peu différent de celui des écoles traditionnelles. Le financement d'un tel apprentissage est accordé au district scolaire ou à l'autorité indépendante du système privé dispensant le programme d'apprentissage distribué.

Pour les élèves à temps plein de la maternelle à la 9e année des écoles traditionnelles, les districts scolaires sont financés une seule fois à la date butoir du 30 septembre (élèves en place), alors que les élèves de la 10e à la 12e année, sont subventionnés par cours. Les écoles d'apprentissage distribué ont trois options de financement selon la date à laquelle les élèves satisfont aux critères d'admissibilité:

- Au 30 septembre, les écoles d'apprentissage *distribué* reçoivent 100% de financement par élève
- En février, les écoles d'apprentissage *distribué* reçoivent 50% de financement par élève
- En mai, les écoles d'apprentissage *distribué* reçoivent 33% de financement par élève.

Durant l'année 2016-17, l'allocation de base tenant compte du facteur âge/école (ÉTP) équivalait, pour un élève inscrit dans une école traditionnelle, à 7 218 $ (ou 902,25 $ par cours), vs seulement 6 030 $ (ou 753,75 $ par cours) pour un élève inscrit à une école d'apprentissage *distribué*.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Le ministère enregistre l'inscription des élèves grâce au système d'échange de données sur les résultats des élèves (SADE = SEDRE/traduction libre). SEDRE recueille les données par niveau de classe de chaque élève de toutes les écoles d'apprentissage distribué, de la maternelle à la 12e année. Les districts scolaires et les autorités gérant les écoles d'apprentissage *distribué* sont tenus de soumettre cette information annuellement.

En 2016-16, il y avait 58 écoles publiques d'apprentissage *distribué* relevant de districts scolaires et 16 écoles privées d'apprentissage *distribué* pour un total approximatif de 57 046 élèves individuels inscrits dans un ou plusieurs cours. De plus, *Open School BC* a fourni du contenu provincial et des services d'hébergement en ligne selon un modèle de recouvrement des coûts aux districts scolaires auxquels il manquait soit la capacité ou la motivation de gérer leur propre programme d'apprentissage *distribué*. Finalement, le *BC Learning Network*, un consortium de districts scolaires fournissant des cours en ligne pour l'usage des écoles d'apprentissage *distribué*, vient d'atteindre la dernière phase de son plan de développement de contenu visant à créer du contenu et des ressources numériques pouvant être utilisés dans tous les environnements d'apprentissage.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Selon la politique actuelle, la méthode de livraison est considérée comme de l'apprentissage *distribué* en autant que l'élève soit physiquement éloigné de son enseignant «la plupart du temps», sans autre précision. Le modèle actuel de financement en Colombie-Britannique ne fait pas de différence entre l'apprentissage *distribué* et l'apprentissage mixte ou encore entre l'enseignement traditionnel et l'apprentissage mixte. Toutefois, les montants financés diffèrent pour l'enseignement traditionnel et les programmes, ainsi que la comparaison l'indique pour les cours d'apprentissage *distribué*.

Actuellement, le ministère de l'Éducation n'a pas encore commencé à recueillir les données des programmes d'apprentissage mixte. En se basant sur les réponses récentes obtenues dans le cadre du sondage sur les programmes individuels, environ la moitié des districts et autorités scolaires offrant l'apprentissage *distribué* fournissent un programme d'apprentissage mixte pour un total de 6 300 élèves. La plupart de ces programmes s'apparentent à de petites initiatives ou projets pilotes desservant moins de 50 élèves chacun. Il existe cependant également trois programmes qui desservent plus de 1 200 élèves chacun.

3.11 Yukon (YT)

Population : 36 700

Nombre d'écoles (M-12) : 28

Nombre d'élèves en M-12 : 5 122

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 1 028

Gouvernance et réglementation

La *Loi sur l'éducation* de 2002 autorise le ministre de l'Éducation à proposer des cours à distance et à exiger des droits aux élèves qui les suivent. L'enseignement à distance est un programme d'études ou un cours dont le contenu et les ressources sont envoyés à l'élève qui les étudiera seul, sans dépendre d'un établissement scolaire.

La majeure partie de l'enseignement à distance est financée de la même manière que l'enseignement traditionnel, à ceci près que les parents peuvent avoir droit au remboursement des ressources didactiques indispensables, à la discrétion du sous-ministre.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

L'*Aurora Virtual School* est la seule école en ligne du territoire. En tant qu'établissement public, elle relève directement du ministère de l'Éducation, à l'instar de toute école traditionnelle. Au total, 41 élèves suivaient au moins un de ses 35 cours en ligne au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Notons par ailleurs que le Yukon utilise toujours certains programmes de quatre écoles britanno-colombiennes offrant des cours à distance, que ce soit pour des cours uniques ou des études à temps plein. En 2016-2017, 41 élèves ont suivi 58 cours uniques offerts par ces 4 établissements. On comptait également 16 élèves inscrits à temps plein à des programmes de la maternelle à la 3e année, 26 élèves inscrits à temps plein à des programmes de la 4e à la 9e année, et 8 élèves inscrits à temps plein à des programmes de la 10e à la 12e année.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Selon Éducation Yukon, l'apprentissage mixte est un programme d'éducation officiel permettant à l'élève d'apprendre au moyen de contenus, d'enseignements et de remontées d'information gérés de façon numérique, d'une part, et d'activités de groupe en personne organisées dans un lieu physique supervisé (en dehors de chez lui), d'autre part. L'élève contrôle en partie la durée, le lieu, la méthode ou le rythme des activités.

Le Ministère finance un système de gestion de l'apprentissage (ex. Moodle) et le contenu numérique, qu'il met à la disposition de toutes les écoles du territoire. Il finance également une partie des 38 conseillers en apprentissage assisté par la technologie dans le cadre du volet des Territoires du Nord-Ouest du *Rapport sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canad*a. Ces conseillers sont chargés de soutenir l'apprentissage mixte et l'accès à différents supports matériels, logiciels et autres.

Éducation Yukon utilise les données du système de gestion de l'apprentissage Moodle pour contrôler rigoureusement le nombre d'élèves inscrits à au moins un cours d'apprentissage mixte. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 830 élèves issus de 21 des 30 écoles du territoire participaient à l'apprentissage mixte de la maternelle à la 12e année, soit plus de 25 % des élèves yukonnais de la 5e à la 12e année (une hausse d'environ 20 % par rapport à l'année précédente).

3.12 Territoires du Nord-Ouest (NT)

Population : 44 381

Nombre d'écoles (M-12) : 49

Nombre d'élèves en M-12 : 8 367

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 1

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 81

Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 2009 permet à différents organismes scolaires « d'autoriser, de superviser, et d'évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement » (p. 72). Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) définit l'apprentissage à distance comme l'utilisation concertée de tous les outils (Internet, lignes téléphoniques, systèmes de gestion des apprentissages et autres ressources) pour rendre cours et expertise disciplinaire accessibles à ceux qui ne peuvent suivre de formation en personne et ainsi former un « groupe d'élèves virtuel ».

Depuis 2004, le ministère dispose d'un protocole d'entente avec l'*Alberta Distance learning centre* (ADLC), le prestataire d'enseignement à distance de longue date des élèves ténois. De plus, la section 3.3 du Guide de l'enseignement des TNO présente une série d'exigences auxquelles les écoles doivent se conformer si elles souhaitent participer aux programmes d'apprentissage en ligne. Bien que le document concerne principalement l'éducation à distance et certaines exigences opérationnelles précises en lien avec la participation des écoles aux cours offerts par l'ADLC, il recommande que les écoles désignent un coordonnateur affecté à l'apprentissage en ligne, qu'elles prévoient une case dans l'horaire des élèves réservée à l'apprentissage en ligne, qu'elles adoptent un plan pour que les élèves terminent leurs cours dans les délais impartis, et qu'elles prévoient un accès à des ressources supplémentaires appropriées.

Le financement de l'enseignement à distance est différent de l'enseignement traditionnel. Depuis 2010, les conseils scolaires régionaux assument le financement des cours suivis par l'ADLC. De plus, le programme d'apprentissage à distance (c'est-à-dire le projet-pilote des TNO) bénéficie en partie d'une formule de financement pour l'enseignement secondaire à distance et le matériel scolaire. Le reste du financement provient d'ententes de contribution passées avec les conseils scolaires de division participants.

Finalement, le MÉCF est en train de renouveler son système éducatif par l'intermédiaire d'un processus de réforme et d'innovation. L'un des engagements de ce processus est l'amélioration de l'expérience scolaire des élèves dans les petites collectivités, peu importe leur emplacement géographique.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Le programme d'apprentissage à distance en est actuellement à sa quatrième année à titre de projet pilote. Les enseignants du programme sont en poste à Inuvik, et enseignent généralement à un petit nombre d'élèves à leur école d'attache. Les élèves des sept autres écoles qui participent au programme suivent les cours en ligne depuis leurs écoles respectives avec l'aide d'un responsable local et interagissent avec l'enseignant et leurs condisciples par l'intermédiaire de la visioconférence. Pendant l'année scolaire 2016-2017, 51 élèves étaient inscrits au programme d'apprentissage à distance.

De plus, quelque 28 élèves étaient inscrits aux cours offerts par le programme d'apprentissage à distance pendant l'année scolaire 2015-2016 (les données pour 2016-2017 ne sont pas disponibles).

Il convient de noter que le gouvernement territorial a fait du développement de sa capacité interne d'enseignement à distance et de l'accompagnement des élèves une priorité. Cette dernière est mise en évidence par le mandat du MÉCF, qui doit « développer le projet pilote d'apprentissage à distance aux TNO pour accroître l'accès à l'éducation secondaire de deuxième cycle aux élèves de toutes les collectivités ». (p. 2).

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Le MÉCF définit l'apprentissage mixte comme un programme scolaire officiel dans le cadre duquel les élèves suivent leurs cours en partie en ligne, et en partie en personne. Les élèves inscrits à de tels programmes jouissent d'une certaine latitude relativement à leur emploi du temps.

Afin de profiter pleinement de programmes d'apprentissage à distance asynchrones, le gouvernement reconnaît la nécessité pour les élèves de développer leur sens des responsabilités et leur autonomie pendant leurs études secondaires. Les responsables du programme d'apprentissage à distance élaborent des programmes qui remplacent entièrement l'enseignement en classe en proposant des cours entièrement asynchrones par l'intermédiaire du système de gestion de cours, que les enseignants pourraient également utiliser en classe dans le cadre d'activités d'apprentissage mixte.

À l'heure actuelle, le MÉCF ne peut présenter d'information supplémentaire en lien avec l'apprentissage mixte.

3.13 Nunavut (NU)

Population : 35 591

Nombre d'écoles (M-12) : 42

Nombre d'élèves en M-12 : 9 728

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 0

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 50

Gouvernance et règlementation

En vertu de la Loi sur l'éducation de 1999, diverses organisations à caractère éducatif peuvent «autoriser, superviser et évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement» (p. 75). Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage à distance comme le recours aux technologies nécessaires pour offrir une expérience d'apprentissage adéquate à des élèves qui sont physiquement séparés de leur enseignante ou de leur enseignant durant la majeure partie du processus. On peut recourir aux cours ou aux programmes à distance notamment dans les cas suivants :

- Ils ne peuvent être offerts localement en raison d'un manque d'expertise du personnel enseignant ou d'un nombre insuffisant d'élèves;
- Ils s'intègrent mal à l'horaire d'un élève;
- Ils permettent d'améliorer ou d'enrichir le programme d'enseignement normal;
- Ils s'inscrivent dans un programme d'éducation à domicile ou sont offerts à des élèves souffrant d'une maladie prolongée.

Par ailleurs, le Nunavut a conclu des ententes territoriales avec différents fournisseurs de services d'apprentissage à distance, comme l'*Alberta Distance Learning Centre* (ADLC).

Le modèle de financement pour l'apprentissage à distance ou en ligne est le même que pour l'apprentissage traditionnel en classe. Toutefois, les élèves du territoire officiellement inscrits à un programme d'éducation à domicile sont admissibles à un montant pouvant atteindre 1 000 $ pour rembourser les frais d'inscription, les livres et l'équipement.

Une directive ministérielle sur l'accès à l'apprentissage à distance et la prestation de ce type de formation est en cours d'élaboration depuis 2012.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Le ministère de l'Éducation fait le suivi des inscriptions d'élèves dans le cadre de ses ententes avec les fournisseurs de services d'apprentissage à distance. L'ADLC donne notamment au ministère l'accès à son site web pour qu'il puisse vérifier les notes finales des élèves. En 2016-2017, 32 élèves étaient inscrits aux cours de l'ADLC.

De plus, un nombre indéterminé d'élèves de six écoles réparties dans cinq localités accèdent à différents programmes au moyen de Connexions Nord (un programme ontarien offrant des cours théoriques et axés sur les métiers).

Le ministère de l'Éducation étudie actuellement la possibilité d'établir un programme d'enseignement à distance au Nunavut. Il évalue les meilleures options pour en faciliter l'accès dans les classes du territoire et tente de déterminer les couts d'une telle initiative. Or, la faible capacité de la bande passante et les disparités relatives à l'accessibilité et aux infrastructures à l'échelle du territoire limitent la capacité du ministère à offrir ce type d'enseignement.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Pour l'instant, le ministère de l'Éducation ne participe à aucune initiative d'apprentissage mixte.

3.14 Fédéral

Population : 1 400 685

Nombre d'écoles (M-12) : 562

Nombre d'élèves en M-12 : ~107 000

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 5

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 1 927

Gouvernance et réglementation

Affaires autochtones et du Nord Canada (AINC) définit l'éducation et les services d'apprentissage à distance ou en ligne comme des éléments nécessaires de l'éducation en général.

Avant 2014-2015, les bureaux régionaux d 'AINC travaillaient directement avec des établissements d'enseignement en ligne pour financer les étudiants des Premières nations vivant dans les réserves. À compter de 2015-2016, pour que les cours en ligne soient financés par des fonds d 'AINC, les étudiants en ligne inscrits à la maternelle à la 12e année doivent être inscrits en tant qu'étudiant au tableau nominal d'une Première nation.

Depuis 2015-2016, l'orientation stratégique d'AINC a changé l'approche de financement, qui transfère maintenant le financement directement aux communautés des Premières Nations et à leurs fournisseurs de services d'éducation. Cette politique a permis à ces communautés de déterminer comment soutenir, gérer et financer les programmes et services d'éducation en ligne culturellement adaptés des Premières Nations qui répondent le mieux aux besoins de leurs élèves de leurs communautés et respectent également les normes de crédit provinciales. De plus, pour être admissibles au financement du Programme d'enseignement élémentaire et secondaire d'AINC, les établissements d'apprentissage en ligne doivent être reconnus par une province en tant qu'établissement primaire ou secondaire certifié dans le contexte de la compétence de cette province.

De nouvelles ententes de financement entre les communautés des Premières nations et leurs fournisseurs de services éducatifs contiennent maintenant des instructions sur la prestation de services de soutien aux étudiants, la détermination des activités et dépenses admissibles, l'administration scolaire et les dépenses d'exploitation et d'entretien. Ceci est décrit dans les lignes directrices nationales du Programme d'éducation élémentaire et secondaire d'AINC.

Les fournisseurs de services d'apprentissage en ligne sont également encouragés à faire participer les Premières Nations à la recherche de financement dans le cadre des programmes d'éducation fondés sur des propositions d'AINC, qui visent à compléter le programme d'enseignement élémentaire et secondaire de base. Par exemple, les établissements d'apprentissage en ligne, en partenariat avec les Premières Nations, peuvent soumettre des propositions de Programme de nouvelles pistes pour

l'éducation pour des activités d'apprentissage en ligne qui appuient les activités de programme admissibles afin d'améliorer l'efficacité des écoles. De plus, les établissements d'apprentissage en ligne peuvent établir des partenariats avec les bénéficiaires admissibles du Programme de réussite des étudiants des Premières nations, qui décident de mobiliser les fournisseurs de services pour mettre en œuvre les stratégies d'apprentissage décrites dans les plans de réussite scolaire financés par le programme.

Il convient de noter que, même si AINC est l'un des ministères fédéraux chargés de respecter les obligations et engagements juridiques du gouvernement du Canada envers les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et d'assumer les responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord.

Le ministère est maintenant divisé en deux: le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et le ministère des Services autochtones Canada (SAC). (SAC) comprend maintenant: 1) Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, 2) Éducation, 3) Programmes de développement social, 4) Partenariats (PESDP) et 5) Opérations régionales (OR) du ministère des Affaires autochtones et du Nord. Cette structure devrait positionner les programmes et les services de façon à collaborer plus efficacement lorsque commencer à élaborer et à offrir des approches holistiques aux services sociaux, de santé et d'infrastructure aux partenaires autochtones.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

AINC dispose d'un système de suivi qui recueille les données sur les activités scolaires et les dépenses des collectivités des Premières nations et des fournisseurs de services d'éducation. Selon les listes nominatives des écoles des Premières nations d'AINC pour l'année scolaire 2016-2017, il y avait :

- 1 211 étudiants inscrits à l'éducation à distance;
- 37 étudiants inscrits à la maison scolarisés (en ligne); et
- 41 étudiants inscrits pour virtuel (Internet).

À l'heure actuelle, cinq programmes d'enseignement à distance de la maternelle à la 12e année sont désignés comme programmes destinés aux Premières nations, aux Métis et / ou aux Inuits. Trois d'entre eux sont situés en Ontario (*Keewaytinook Internet High School, Wahsa Distance Education Centre et Indspire K-12 Institute*), un au Manitoba (*Wapaskwa Virtual Collegiate*) et un en Alberta (*SCcyber E-learning Community*).

D'autres organisations des Premières nations, des Métis et des Inuits ont étudié l'adoption de l'enseignement à distance de la maternelle à la 12e année. Cependant, pour diverses raisons - manque de bande passante ou de connectivité, manque d'adhésion de la communauté, manque d'expertise pour la mise en œuvre et autres raisons -, ils n'ont pas encore établi de programmes d'éducation à distance. Il est à noter que depuis la publication des rapports annuels sur l'État de la nation: la

maternelle à la 12 e année au Canada, deux programmes destinés aux Premières nations, aux Métis et / ou aux Inuits ont cessé leurs activités. Le premier était le *Credenda Virtual High School* qui a cessé ses activités après l'année scolaire 2012-13, tandis que le second était le Gai hon nya ni: l'Institut d'apprentissage électronique Amos Key Jr. qui a fermé ses portes en 2014-15.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

AINC considère que les classes d'apprentissage mixte sont celles où les élèves sont physiquement séparés de leur enseignant et de leurs camarades de classe, mais ont accès au soutien d'un enseignant en classe avec la possibilité d'avoir des options d'apprentissage en ligne pour ceux qui vivent dans une communauté différente.

Les listes nominatives des écoles des Premières Nations d'AINC recueillent deux indicateurs liés à l'apprentissage mixte :

- l'enseignement en classe et à distance; et
- salle de classe et virtuelle (Internet).

Selon les listes nominatives des écoles des Premières nations d'AINC pour l'année scolaire 2016-2017 :

- 245 étudiants inscrits à des cours mixtes: enseignement en classe et à distance; et
- 393 étudiants inscrits pour le blended: en classe et virtuel (Internet).

À ce titre, il y avait un total de 638 étudiants engagés dans l'apprentissage mixte.

4. Ressources

Terre-Neuve-et-Labrador

Système d'établissement du profil scolaire M-12
http://www.education.gov.nl.ca/sch_rep/pro_year.htm

Île-du-Prince-Édouard

Manuel d'information sur la formation à distance
https://morellhigh.files.wordpress.com/2010/09/distanceeducationhandbook2016-2017.pdf

Nouveau-Brunswick

Programme d'apprentissage distribué – https://nbvhs.nbed.nb.ca/

Cours en ligne: MÉDPE – http://clic.nbed.nb.ca

Ontario

Cours en ligne Ontario – http://www.edu.gov.on.ca/elearning/

Entente avec l'utilisateur principal – http://www.edu.gov.on.ca/elearning/MasterUserAgreement.pdf

Alberta

Conférence apprentissage mixte – http://www.blendedalberta.ca/

Guide d'information sur l'éducation – https://education.alberta.ca/guide-to-education/?searchMode=3

Manuel de financement pour les autorités scolaires: Année scolaire 2017/2018
https://education.alberta.ca/media/3693640/2017-18-funding-manual-november.pdf

Colombie-Britannique

Apprentissage distribué
https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/administration/kindergarten-to-grade-12/distributed-learning

Territoires du Nord-Ouest

Manuel d'information sur l'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest
https://www.ece.gov.nt.ca/sites/www.ece.gov.nt.ca/files/resources/nwt_school_handbook_2013-2014.pdf

5. Les références

Canadian Teachers Federation. (2000). *Facts sheets on contractual issues in distance/online education*. Ottawa, ON: Author.

Government of Alberta. (2017). *2017/18 Guide to education*. Edmonton, AB: Author. Retrieved from https://education.alberta.ca/guide-to-education/

Government of Nova Scotia. (2017). *Agreement between the Minister of Education and Early Childhood Development of the Province of Nova Scotia and the Nova Scotia Teachers Union*. Halifax, NS: Author. Retrieved from https://www.nstu.ca/data/negotiationsprov/TPA-Amended%20by%20Bill%20 75%20Final%20Revised.pdf

Government of the Northwest Territories. (2016). *Ministerial mandates: 18th Legislative Assembly.* Yellowknife, NT: Author. Retrieved from http://www.assembly.gov.nt.ca/sites/default/files/td_23-182.pdf

6. Annexe A

Ministère/Service des sondages éducatifs

Veuillez réviser le profil provincial ou territorial de l'édition 2016 du rapport sur la situation nationale de l'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année au Canada

Définitions: apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année

1. Comment le ministère de l'Éducation définit-il la formation à distance ou l'apprentissage en ligne?

2. Comment le ministère de l'Éducation définit-il l'apprentissage mixte?

Activité d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année

3. (a) Est-ce que le ministère de l'Éducation a un mécanisme de suivi pour la formation à distance ou les inscriptions d'apprentissage en ligne dans la province ou le territoire?

(b) Combien d'élèves de la maternelle à la 12e année étaient inscrits dans la formation à distance ou dans les programmes en ligne durant l'année scolaire 2016-17?

4. (a) Est-ce que le ministère de l'Éducation a un mécanisme de suivi pour les programmes et/ou établissements scolaires de formation à distance ou apprentissage en ligne dans la province ou le territoire?

(b) Y a-t-il des programmes de formation à distance ou des programmes en ligne qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de 2016 et qui devraient être inclus dans une mise à jour?

5. (a) Est-ce que le ministère de l'Éducation a un mécanisme de suivi pour les inscriptions au programme d'apprentissage mixte dans la province ou le territoire?

(b) Combien d'élèves actifs de la maternelle à la 12e année y avait-il dans le programme d'apprentissage mixte durant l'année 2016-17?

6. (a) Est-ce que le ministère de l'Éducation a un mécanisme de suivi pour une école ou un programme dans la province ou le territoire qui offre l'option d'apprentissage mixte à ses élèves?

(b) Y a-t-il d'autres écoles ou d'autres programmes offrant l'apprentissage mixte qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de 2016 et qui devraient faire l'objet d'une mise à jour?

Apprentissage en ligne pour les élèves de la maternelle à la 12e année: gouvernance, règlementation et financement

7. (a) Fait-on référence à la formation à distance et/ou l'apprentissage en ligne dans la *Loi sur l'éducation* ou dans la *Loi sur les écoles*?

(b) Si oui, décrivez les dispositions législatives relatives à la formation à distance et/ou à l'apprentissage en ligne.

8. (a) Est-il fait référence à la formation à distance et/ou l'apprentissage en ligne dans tout autre type de législation?

(b) Si oui, décrivez les dispositions législatives relatives à la formation à distance et/ou l'apprentissage en ligne.

9. (a) Est-il fait référence la formation à distance et/ou à l'apprentissage en ligne dans une quelconque politique ou entente ou encore dans un guide réglementaire (c'est-à-dire ayant force de loi pour régir le fonctionnement de la formation à distance et/ou l'apprentissage en ligne dans le territoire ou la province dont il est question)?

(b) Si oui, décrivez les dispositions relatives à la formation à distance et/ou à l'apprentissage en ligne.

10. (a) Est-ce que la formation à distance et/ou l'apprentissage en ligne est sont financés autrement que l'éducation traditionnelle?

(b) Si oui, de quelle manière la formation à distance et/ou l'apprentissage en ligne sont-ils financés différemment de l'éducation traditionnelle?

11. (a) Existe-t-il une autre forme de financement pour la formation à distance et/ou l'apprentissage en ligne (p.ex. technologies, outils, contenu numérique, ressources, etc.)?

(b) Si oui, veuillez en donner une description.

12. (a) Est-il fait référence à l'apprentissage mixte dans la Loi sur l'éducation ou dans la Loi sur les écoles?

(b) Si oui, décrivez les dispositions législatives relatives à l'apprentissage mixte.

13. (a) Est-il fait référence à l'apprentissage mixte dans tout autre type de législation?

(b) Si oui, décrivez les dispositions législatives relatives à l'apprentissage mixte.

14. (a) Est-il fait référence à l'apprentissage mixte dans une quelconque politique ou entente ou encore dans un guide réglementaire (c'est-à-dire ayant force de loi pour régir le fonctionnement l'apprentissage mixte dans le territoire ou la province dont il est question)?

(b) Si oui, veuillez décrire les dispositions législatives relatives à l'apprentissage mixte.

15. (a) Est-ce que l'apprentissage mixte est financé différemment de l'éducation traditionnelle?

(b) Si oui, de quelle manière l'apprentissage mixte est-il financé différemment de l'éducation traditionnelle?

16. (a) Existe-t-il d'autres sources de financement pour l'apprentissage mixte (p.ex. technologies, outils, contenu numérique, ressources, etc.)?

(b) Si oui, veuillez en donner une description.

Interprovincial et international

17. (a) Si un élève de votre province a pris un cours dans le cadre d'un programme en ligne d'une autre province ou d'un autre territoire, quelle est votre politique de transfert de crédits pour cet élève?

(b) Si un élève de votre province a pris un cours dans le cadre d'un programme en ligne d'un autre pays, quelle est votre politique de transfert de crédits pour cet élève?

18. (a) Si un élève habitant dans une autre province ou un autre territoire a pris un cours dans le cadre d'un programme en ligne de votre province ou territoire, quelle est votre politique pour lui accorder les crédits auxquels il a droit?

(b) Si un élève habitant dans un autre pays a pris un cours dans le cadre d'un programme en ligne de votre province ou territoire, quelle est votre politique pour lui accorder les crédits auxquels il a droit?

Information supplémentaire

19. Selon vous, y a-t-il de l'information dans le rapport de 2016 qui devrait être révisée ou mise à jour?

20. Y a-t-il d'autres questions relatives à l'éducation à distance M-12 non mentionnées dans le rapport de 2016 et qui devraient être incluses dans une mise à jour?

7. Annexe B

Sondage des programmes individuels

Quels sont le nom et le site Internet de votre programme d'éducation à distance (e-learning) en M-12?

Les questions suivantes portent sur l'année scolaire la plus récente de votre programme d'éducation à distance (e-learning).

1. Décrivez les méthodes de livraison de votre programme d'éducation à distance (e-learning). Indiquez toutes les réponses qui s'appliquent.

- ○ Matériel imprimé
- ○ Télévision pédagogique ou vidéoconférence
- ○ Via Internet / en ligne
- ○ Autres :

2. Combien d'élèves étaient inscrits dans votre programme d'éducation à distance (e-learning)?

3. Combien de cours différents étaient offerts par votre d'éducation à distance (e-learning)?

(a) Combien d'enseignants à temps plein étaient à l'emploi de votre programme d'éducation à distance (e-learning)?

(b) Combien d'enseignants à temps partiel étaient à l'emploi de votre programme d'éducation à distance (e-learning)?

4. (a) Est-ce que votre programme a utilisé une approche d'apprentissage mixte ou hybride, où une partie de votre programme nécessitait un enseignement présentiel?

- ○ Oui
- ○ Non

(b) Combien d'élèves étaient inscrits à votre programme d'apprentissage mixte ou hybride?

(c) Combien de cours différents votre programme d'apprentissage mixte ou hybride offrait-il?

(d) Combien d'enseignants étaient à l'emploi de votre programme d'apprentissage mixte ou hybride?

5. Veuillez indiquer si votre programme d'éducation à distance (e-learning) était principalement synchrone (dépendant du temps) ou asynchrone (indépendant du temps). Sélectionnez une seule réponse.

- ○ Synchrone
- ○ Asynchrone
- ○ Une formule d'asynchrone et de synchrone

6. Indiquez comment les inscriptions dans votre programme d'éducation à distance (e-learning) sont gérées.

- ○ Inscriptions continues (tout au long de l'année scolaire)
- ○ dates d'entrée et/ou dates d'achèvement spécifiques

7. S'il vous plaît, ajoutez toutes informations supplémentaires au sujet de votre programme qui selon vous seraient bénéfiques pour notre étude.

S'il y a des questions de suivi ou si vous désirez contribuer à une vignette éducative profilant votre programme d'éducation à distance (e-learning), qui serait pour nos chercheurs la meilleure personne à contacter dans votre organisation?

Nom de la personne :

Désignation ou rôle de la personne :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

8. Demandes de commandite: 2018 - Étude sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada

Canadian eLearning Network (CANeLearn) est à la recherche de commanditaires pour l'étude de 2018 sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada. Si votre organisation souhaite participer en parrainant l'édition du dixième anniversaire de l'étude, veuillez communiquer avec Michael Barbour, chercheur principal à mkbarbour@gmail.com, ou Randy LaBonté, directeur général de CANeLearn à rlabonte@CANeLearn.net.

Votre participation en tant que commanditaire aide à stimuler une participation plus large des programmes d'éducation à distance (e-learning) et des programmes hybrides ou mixtes à travers le pays. Elle constitue une opportunité idéale de démontrer l'intérêt et l'engagement de votre organisation pour soutenir l'éducation à distance au Canada. Votre entreprise ou votre organisme sera reconnu pour son appui aux écoles virtuelles cherchant à élargir efficacement les options éducatives pour les élèves de la maternelle à la 12e année partout au Canada.

CANeLearn est une société à but non lucratif enregistrée au Canada. La mission de CANeLearn est de fournir un leadeurship qui favorise la réussite des élèves en soutenant les organisations et les éducateurs impliqués dans des programmes d'éducation à distance (e-learning) et des programmes hybrides ou mixtes en fournissant des opportunités de réseautage, de collaboration et de recherche.

Veuillez réviser les avantages et bénéfices des parrains pour l'étude sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada :

- la mention de l'organisme ou de l'entreprise parrain dans tous les communiqués de presse post-étude, les présentations et lors de la distribution de l'information;
- la possibilité de contribuer au sondage des programmes individuels;
- la possibilité de participer aux conférences téléphoniques du projet;
- le nom et le logo de l'organisme ou de l'entreprise parrain figurant sur tous les documents promotionnels;
- le nom et le logo de l'organisme ou de l'entreprise parrain figurant sur le rapport final;
- la réception de copies papier du rapport final;
- la réception du résumé du rapport final pour utilisation sur le site Internet de l'organisme ou de l'entreprise parrain à des fins promotionnelles;
- la reconnaissance de l'organisme ou de l'entreprise parrain comme étant un chef de file en matière de recherche pour l'étude sur la situation nationale du e-learning en M-12 au Canada; et
- la reconnaissance de l'organisme ou de l'entreprise parrain lors des événements de CANeLearn mettant en évidence l'étude.

La planification de l'étude de 2018 comprend une mise à jour des politiques et un rapport des activités des programmes d'éducation à distance (e-learning) et des programmes hybrides ou mixtes pour chacune des provinces. En outre, l'étude de 2018 présentera un format plus détaillé qui comprend des documents de références sur des questions et défis, des vignettes provenant de divers programmes dans les différentes provinces et territoires, ainsi que des mises à jour continues des réponses au sondage. Finalement, il y aura le développement d'une version améliorée du rapport en ligne, en particulier en ce qui a trait à la section française du site Internet.

Les institutions à but lucratif et à but non lucratif, les organisations, les particuliers, les fondations et les entreprises sont tous invités à devenir partenaire de CANeLearn pour parrainer l'étude. Veuillez considérer le parrainage de cette importante étude et son rapport annuel.

Published by
Manitoba
First Nations Education
Resource Centre Inc.